

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers en exercice	: 29
" " présents	: 21
" " ayant donné pouvoir	: 05
" " votants	: 26

Date de la convocation : 15 septembre 2022

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. OLIVIER, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. LOMBART, Mme DOUARD, M. BINDA, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : Mme MARTIN donne pouvoir à Mme BAILLY ; M. GRENIER donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme DELACROIX donne pouvoir à M. BINDA ; Mme RIGOLET donne pouvoir à Mme GIROD, Mme BAILLY-BAZIN ; M. MIGNOTTE ; M. CUEVAS donne pouvoir à Mme VERNIER-THIEMARD ; Mme LACROIX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Michèle GIROD

X X X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Michèle Girod est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

Vous avez sur la table une petite gourde en verre « Ville de Champagnole ». Vous pouvez échanger entre vous si les couleurs ne vous plaisent pas.

Cette gourde sera également offerte à tous les enfants des écoles publiques et au Conseil municipal des enfants.

Nanou Pernot est venue vous dire quelques mots. Je lui donne donc la parole tout de suite.

Mme Pernot.- Je suis venue vous sensibiliser. J'ai vu certains d'entre vous à la communauté de communes, mais vous n'y siégez pas tous. Il m'a donc paru important de venir vous voir. En effet, en tant qu'élus, vous connaissez du monde.

CNJ Seniors se développe à une vitesse grand V, d'autant plus ces derniers temps car les personnes du haut de Champagnole, toute la zone d'Intermarché, n'ont plus de commerce alimentaire et plus de pain. Ces personnes viennent donc s'inscrire à l'association.

CNJ Seniors a donc de plus en plus d'inscriptions. Nous avons pu recruter trois chauffeurs au forum ; nous étions ravis. Mais nous aimerions avoir un peu plus de chauffeurs parce que nous

ne voulons pas laisser les chauffeurs en place. Il n'est pas question que les chauffeurs soient au "garde à vous" du lundi au vendredi.

Si un chauffeur me dit qu'il ne peut faire qu'un ou deux transports par semaine, c'est déjà énorme pour nous. Maintenant, le recrutement se fait dans cet état d'esprit : plus de chauffeurs pour moins de transports par semaine pour ne pas laisser. Pour nous, c'est également plus facile car certains jours sont plus demandés que d'autres, donc avec plus de chauffeurs, c'est plus facile à organiser.

Ce que j'attends de vous, c'est que vous en parliez aux jeunes retraités de votre entourage.

Il faut savoir qu'un transport par semaine, c'est 1 h 30 en moyenne, le temps d'aller chercher la personne, de la ramener, avec 1 heure en destination puisque c'est le principe. Certains transports ne peuvent durer qu'une demi-heure, par exemple pour emmener des personnes retirer de l'argent au distributeur.

Je me suis aperçue que le bouche-à-oreille était ce qui nous permettait le plus d'accrocher des futurs chauffeurs, sachant que les chauffeurs sont bénévoles mais indemnisés. Au prix du gasoil aujourd'hui, on ne peut pas ne pas les indemniser. Pour l'instant, ils sont indemnisés à 0,55 € du kilomètre, ceci tant que le prix du gasoil est supérieur à 1,60 €. Normalement, notre tarif était de 0,40 €. Nous avons fait un effort supplémentaire compte tenu du prix de l'essence.

Je compte sur vous pour parler de CNJ Seniors. Nous sommes tous des personnes âgées en devenir, donc le service que l'on peut peut-être rendre aujourd'hui, nous serons contents de le trouver à notre tour lorsque nous en aurons besoin.

Cette "explosion" montre bien à quel point cette association est vraiment d'utilité publique. On a d'ailleurs certaines personnes, sachant que nous sommes une association très récente, qui se demandent comment on faisait auparavant.

Je ne charge pas davantage votre séance, mais je compte sur vous pour nous aider à recruter.

M. le Maire.- Merci d'être venue prêcher la bonne parole.

(Départ de Mme Pernot).

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Par délibération du 28 juin, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion à AOC Bois du Jura. Suite à l'étude du dossier, l'organisme Qualisud a approuvé la certification AOC pour nos bois et a prononcé l'habilitation de la ville de Champagnole en tant que propriétaire producteur forestier et exploitant forestier.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté a attribué une subvention de 6 000 € pour la poursuite du récolement décennal pour l'année 2022 du musée archéologique.

Tous les 10 ans, nous devons faire le récolement. Comme cela coûte un peu, ils nous subventionnent.

Au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), une subvention de 15 455 € a été attribuée pour le projet de maîtrise de la halle du marché couvert.

Une subvention de 20 099 € a également été attribuée au titre de la DETR pour la réfection de la couverture du bâtiment de la bibliothèque.

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022

Je vous demande d'adopter le procès-verbal.

Il vous a été adressé par mail le 18 août 2022.

Il y a une modification concernant le rapport relatif à la désignation d'un correspondant défense, ce n'était pas Monsieur Pascal Tissot le rapporteur mais le Maire.

Nous avons dû rectifier, même si ce n'est pas très important.

La secrétaire de séance sera Madame Michèle Girod.

J'ai les excuses de Madame Annelise Martin qui donne pouvoir à Madame Arielle Bailly.
Madame Delacroix donne pouvoir à Monsieur Pierre Binda.

Monsieur Pascal Grenier donne pouvoir à Monsieur David Dussouillez.

Monsieur Clément Pernot me donne pouvoir jusqu'à son arrivée puisqu'il sera un peu en retard.

Madame Bénédicte Rigoulet donne pouvoir à Madame Michèle Girod.

Sophie Bailly-Bazin est excusée.

Monsieur Philippe Cuevas donne pouvoir à Madame Marylène Vernier-Thiémard.

Madame Marine Lacroix est excusée.

Vous avez reçu en temps et en heure la convocation pour ce Conseil municipal.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Vous avez reçu également les décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal.

Il y a des arrêtés fixant les tarifs de location des vélos à assistance électrique, un arrêté fixant les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022.

Avant, on changeait les tarifs au 1^{er} janvier. Cette année, c'est au 1^{er} septembre afin que ce soit pour l'année scolaire.

Un arrêté concernant le tarif applicable à un spectacle.

Un arrêté concernant la réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie interactive de 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, que nous sommes en train de signer électroniquement.

Des renoncations à différents droits de préemption, ceci pour des ventes de maisons réalisées sur Champagnole. La ville de Champagnole ne veut pas préempter sur des maisons d'habitation.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- "Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

La modification proposée est la suivante :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ
ÉCOLE DE MUSIQUE	Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1 ^{ère} classe (4/20 ^{ème}) au 14/07/2022	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{nde} classe (4/20 ^{ème}) au 05/09/2022
	/	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe (6.75/20 ^{ème}) au 05/09/2022

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs, selon les conditions et dates susvisées."

Y a-t-il des questions ?

M. Laithier.- Il s'agit des professeurs de tuba et de trombone.

M. Dussouillez.- Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2. Attribution de subvention à l'association La Tarentelle

Mme Douard.- "L'association a présenté récemment une demande d'aide financière pour une personne qui a remplacé cette année la cheffe de chœur ados et qui s'implique fortement dans la structure.

Après avis de la commission Développement Culturel réunie le 12 septembre dernier, il est proposé d'apporter une participation financière d'un montant de 312,50 €, soit 50 % du coût de la formation (hors hébergement et transport).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention exceptionnelle à la Tarentelle selon les conditions susvisées."

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

3. Attribution de subvention à l'Ensemble Orchestral du Jura

Mme Douard.- "L'Ensemble Orchestral du Jura présentera à l'Oppidum les vendredis 7 octobre et samedi 8 octobre 2022 son nouveau concert autour des musiques de films.

Pour rappel, les statuts de l'association avaient été modifiés en 2016. Le Département du Jura constitue le principal soutien financier, soit environ 50 % du budget global du projet. 5 à 6 représentations devraient avoir lieu sur la saison 2022-2023 dans des communes ayant la capacité d'accueillir le spectacle, et ce moyennant une participation financière de 3 500 €.

De plus, afin de faire découvrir au jeune public l'orchestre symphonique, des séances scolaires sont programmées à Champagnole le vendredi 7 octobre 2022.

Le projet a été étudié par les membres de la commission Développement Culturel, réunis le 12 septembre dernier, qui ont émis un avis favorable au versement d'une subvention de 3 500 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'Ensemble Orchestral du Jura et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Vous avez le programme.

C'est un orchestre symphonique qui comprend une vingtaine de violons, cinq à six violoncelles, des cuivres. C'est donc vraiment de haute qualité.

Généralement, nous sommes trois ou quatre du Conseil municipal à y aller. Je vous invite à venir car c'est vraiment de haut niveau.

Cette année, ce sont les musiques de film. Il y a aussi « La damnation de Faust », une marche hongroise de Hector Berlioz.

C'est vraiment un très bon spectacle, comme ceux de l'harmonie municipale où nous sommes généralement trois ou quatre.

4. Bibliothèque : convention JuMEL

Mme Douard.- "Le Département du Jura assure depuis 2007, dans le cadre de sa mission de développement de la lecture publique, la gestion du portail départemental JuMEL (Jura Médiathèques En Ligne) qui comprend un catalogue collectif permettant la consultation simultanée des catalogues des bibliothèques publiques informatisées du département, un système de prêt de documents bénéficiant aux abonnés de toutes les bibliothèques participantes ainsi que l'accès à de nombreuses ressources numériques.

Depuis cette date, une convention complétée par un avenant annuel régit les modalités de participation de la Bibliothèque de Champagnole au Portail JuMEL.

Pour l'année 2022, l'avenant à la convention rappelle les principes de fonctionnement avec l'implication des bibliothèques ainsi que la participation financière de la commune pour un montant de 801,40 € (basé sur une population de 8 014 habitants).

La commission, réunie le 12 septembre dernier, a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant à la convention JuMEL entre la ville de Champagnole et le Département du Jura ; vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Tous les adhérents de la bibliothèque peuvent accéder à ce portail pour 0,10 € par habitant.

Merci Catherine.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

5. Rapport annuel du service de distribution d'eau potable

M. le Maire.- "Conformément à l'article L.2224-5, du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été établi un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, pour l'exercice 2021.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal et tenu à la disposition du public.

Le document est ci-annexé.

Il est également joint une note d'information de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales impose au délégataire de fournir un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution du service, une analyse de la qualité de ce service et les comptes. Vous trouverez ainsi ci-annexé le rapport établi par la société Veolia pour l'exercice 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport."

Nous allons prendre le rapport de la commune, qui est celui réalisé par Bac Conseils.

Page 4, il est rappelé que nous avons un contrat d'affermage avec Veolia, qui a été signé à compter du 1.04.21 et qui va jusqu'au 31.03.31 soit pour 10 ans.

Page 5, les abonnés domestiques. En 2020, il y avait 4 296. Il y en a 4 341 en 2021, soit une hausse de 1 %.

Page 6, vous avez le volume vendu aux abonnés domestiques en 2020 : 417 840, en 2021 : 400 457, soit une baisse de 4 %. Je rappelle que 2021 a été une année très pluvieuse.

« 32 817 autres services d'eau potable » c'est la commune de Cize qui s'alimente sur la conduite de Champagnole quand sa source manque d'eau en été. Comme il a beaucoup plu en 2021, ils n'ont eu besoin que de 12 000 m³ d'eau pour compléter leur source.

« Autre volume : le volume consommateurs sans comptage : 6 632 m³ », ce sont des volumes estimés utilisés sans comptage par des usagers connus avec autorisation, donc qui demandent à Veolia d'aller se raccrocher sur un poteau d'incendie. Ce n'est pas comme quand les gens du voyage se branchent d'une manière sauvage. Là, ce sont des mètres cubes déclarés.

Page 7, linéaire du réseau de desserte hors embranchement. La ville de Champagnole a 64 km de tuyaux de distribution d'eau potable.

Page 8, les tarifs. Au 01.01.2021, ce sont les tarifs de l'ancien contrat puisque notre contrat date du 01.04.2021. Ce qui permet une comparaison entre les tarifs de l'ancien contrat et ceux du nouveau contrat que nous avons approuvé en Conseil municipal l'an dernier.

Avant, la part du délégataire était de 35,55. Elle est descendue à 30,35. Elle a baissé de 14 %. La part proportionnelle est au mètre cube, elle était de 0,6808 et elle est passée à 0,5160, soit une baisse de 24 %.

Il n'y a qu'une chose qui augmente, ce sont les taxes. Ce qui n'est pas de notre fait mais de celui de l'Etat. La redevance pour lutte contre la pollution est passée de 0,27 €. C'est l'agence de l'eau. La préservation de la ressource de l'eau est passée de 0,09 € à 0,10 €. C'est également l'agence de l'eau.

Ensuite, vous avez la facture 120 m³ parce qu'en matière d'eau et d'assainissement, on prend en référence une facture de 120 m³.

Dans la part du délégataire, il y a la part fixe qui, en 2021, est passée de 35 à 30. Ensuite, la consommation est de 120 x 0,6808. Ce qui fait 81,77 et, cette année, 61,92 au nouveau tarif.

La part de la collectivité, donc la part pour la ville de Champagnole, est de 24,70 €. Nous n'avons pas mis d'augmentation depuis 2000. C'est 0.2058, soit la part qui nous sert à remplacer les canalisations.

Dans la part Veolia, il y a tout ce qui est la distribution de l'eau. Ils achètent l'eau à la source de la Papeterie, ils la traitent et la distribuent.

Les différentes taxes : 33,60, 12, avec une spécialité française qui est que l'on paye de la TVA sur des taxes. Pour une facture de 120 m³, cela coûtait 197,87 € l'an dernier. Cette année, cela coûte 171,50 €. Le prix de l'eau potable à Champagnole a donc baissé de 13,3 % cette année.

Mme Girod.- Comment l'explique-t-on ?

M. le Maire.- C'est parce qu'il y a un nouveau marché.

Mme Girod.- Il y a donc eu une meilleure négociation ?

M. le Maire.- Il y a eu une mise en concurrence. Nous avons remis en concurrence tous nos marchés. Certains ont baissé, d'autres sont montés. L'assainissement est cher. L'eau potable est moins chère. Ce n'est d'ailleurs plus le même délégataire.

La ComCom a attribué l'assainissement à Suez. Pour nous, le mieux-disant était Veolia.

M. Vuillermoz.- Il faut prendre en compte le fait que la consommation a baissé. On était à 80 et on est à 51. Ce qui veut dire que les gens consomment moins d'eau.

M. le Maire.- Non, pas du tout. C'est 120 m³ multipliés par le tarif du mètre cube. C'est le prix du mètre cube qui a baissé de 24,2 %, ce n'est pas la quantité.

En 2020, quand vous consommez 120 m³, vous en aviez pour 197,87 €. À compter du 1^{er} avril, si vous consommez 120 m³ dans votre année, vous en avez pour 171,51 €. C'est ce qu'on appelle la facture de référence, donc pour 120 m³.

On a donc une baisse nette du prix de l'eau potable à Champagnole de 13,3 % par rapport à l'ancien marché. L'an prochain, il n'y aura pas cette différence-là puisque ça glissera d'année en année.

Page 9, les recettes du service. C'est là où on va voir la baisse de l'eau.

Les recettes du délégataire l'an dernier étaient de 539 413 € et de 413 584 € cette année.

Il ne faut pas tenir compte de la collectivité (291 € et 106,90 €).

La baisse des recettes de la collectivité s'explique en partie par la disparition du reversement de TVA qui avait lieu entre le délégataire et la collectivité et qui n'est réglementairement plus autorisé et donc pas prévu dans le nouveau contrat.

La baisse des recettes du délégataire est essentiellement due à la baisse des recettes d'exploitation. Cette baisse peut s'expliquer par la baisse de son tarif dans le cadre de nouveaux contrats plus une baisse de 4 % de la consommation. C'est le cumul des 13 % + 4 %.

Dans « autres recettes » ce sont les amortissements et vous avez 178 000 € pour la TVA.

Il vaut mieux avoir des recettes nettes plutôt que d'avoir des amortissements, etc., sachant que sur le budget eau, nous n'avons aucun emprunt.

Page 10, la qualité de l'eau. L'analyse microbiologique est celle qui recherche tous les polluants. 16 prélèvements officiels ont eu lieu, sachant qu'ils en font plus. Là, tout était conforme en 2020, tout est conforme en 2021.

L'analyse physico-chimique, c'est ce qu'on appelle la turbidité, donc l'eau qui peut être un peu trouble. Ce sont les matières qu'il y a en suspension dedans. Ceci va généralement de pair avec la microbiologie. Tout était bon. Tous nos prélèvements sont bons, sachant qu'à la Papeterie, il y a des filtres à sable, des traitements à l'ozone, etc., qui sont faits pour avoir une eau de qualité.

Notre eau est donc impeccable.

Page 11, les indices de connaissance de gestion patrimoniale où nous avons une note de 90 sur 120. Il nous manque quelques points.

Ensuite, la localisation des branchements sur le plan des réseaux. Parfois, il y a des branchements localisés sur le S.I.G, ce n'est pas complet.

Il y a un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations. On sait donc où elles sont à changer, où elles sont en mauvais état. Ceci dépend aussi des chantiers d'investissement de la commune.

Cette année, nous refaisons la rue d'Ain car, l'an dernier, nous avons regardé l'état de la canalisation et constaté qu'elle avait quasiment 100 ans. 3 ans avant, nous ne le savions pas puisque nous ne nous étions pas posé la question.

Veolia a l'emplacement des réseaux sous forme numérique.

Rendement du réseau de distribution : nous sommes à 75,4 %. Nous avons un peu baissé. C'est toujours un peu fluctuant, mais on est au-dessus des normes. Cependant, il est supérieur à la valeur préconisée par le Grenelle 2 qui est de 68,88 %. C'est le rendement contractuel. Veolia ne doit donc pas descendre en dessous, contractuellement, de 72,3 %.

Je ne sais pas ce que cela donnera l'an prochain. Après ces années de sécheresse et avec les mouvements de terrain, il peut y avoir de la casse. Ils en ont déjà détecté pas mal. Ils avaient fait 54 interventions l'an dernier et 53 fuites avaient été réparées en 2021.

Pour ceux qui sont sur des terrains argileux, c'est bien pire puisque cela bouge beaucoup plus que chez nous, quoi que nous ayons pas mal d'argile également. Je vous rappelle qu'un quartier de Champagnole s'appelle l'Argillat ; ce n'est pas pour rien.

Le délégataire a fait également une campagne de recherche de fuites au gaz, sachant que ce sont des gaz qui ne sont pas nocifs pour la consommation. Cela leur permet de mieux repérer les fuites. Sinon, ils doivent écouter la nuit.

Nous avons également des compteurs de sectorisation sur notre réseau et si jamais un compteur tourne anormalement la nuit, on détermine plus facilement dans quel quartier est la fuite.

Page 12, vous avez les remplacements de canalisation. Nous investissons à peu près 100 000 € réseaux tous les ans. Si on sait que, dans une rue, on en aura pour 200 000 €, au lieu de faire un emprunt on la fait la 2^{ème} année. La première année, on fait ce qu'on est obligé de faire, donc les petites réparations qui sont à notre charge et non pas à la charge de Veolia et on garde les 200 000 € pour l'année d'après.

Il n'y a pas grand-chose à dire. Vous avez le linéaire des réseaux d'eau potable renouvelés. C'est 1 kilomètre une année, une année 550 mètres. En 2022, nous avons fait la rue d'Ain et il n'y en avait pas en 2021.

Page 14, le taux d'impayés. Il est de 1,2 %. Il était de 0,81 % avant. C'est l'application de la loi Brottes qui dit, en gros, qu'on n'a pas le droit de couper l'eau à ceux qui ne payent pas. Ce qui signifie que ce n'est plus la peine de payer et, forcément, les impayés augmentent.

Page 15, les branchements au plomb. Nous n'en avons pas changé ces temps-ci parce que nous avons fait une grosse campagne de remplacement des branchements en plomb et normalement, il n'y en a plus, mais on peut encore en trouver quelques-uns. On devrait avoir remplacé, sous le précédent marché, tous les branchements en plomb de Champagnole.

Page 16, l'encours de la dette est de 0, le remboursement en cours de l'exercice est de 0 et les dotations aux amortissements pour 70 429 €.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Vous avez aussi une plaquette de l'agence de l'eau. Ce que je peux en dire, c'est que c'est un Etat dans l'Etat qui fait ce qu'il a envie de faire, qui est beaucoup plus apte à nous prendre de l'argent qu'à nous en donner.

Il n'y a pas de vote. Il faut juste acter que ce rapport vous a été présenté.

6. Rapport annuel SYDOM / SICTOM

M. le Maire.- "Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le SICTOM Jura Est et le SYDOM du Jura ont élaboré leur rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Les documents complets sont ci-annexés.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ces rapports, qui sont également tenus à la disposition du public."

Page 1, le SICTOM, c'est : la communauté de communes Arbois Poligny Salins cœur du Jura, la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura et une commune du Val d'Amour qui est Villeneuve-d'Aval, qui veut absolument rester chez nous.

Pages 2 et 3, vous avez les plannings des collectes.

Page 4, les modes de collecte que vous connaissez.

Page 5, vous avez les horaires des cinq déchetteries : Arbois, Bracon (Salins), Champagnole, Mignovillard et Poligny. Champagnole est ouvert du lundi matin au samedi soir. Arbois et Poligny ouvrent en alternance. Bracon (Salins) est ouvert le lundi après-midi, etc., mais cela ne nous concerne pas. Mignovillard n'a pas changé ses horaires. Ce sont les deux dernières déchetteries qui ont été reprises par le SICTOM de Champagnole. Ce qui fait tout de même une couverture horaire qui est pas mal.

Page 7, les conditions d'accès aux déchèteries. Les personnes habitant sur le territoire du SICTOM, soit 43 000 habitants, ont accès à toutes nos déchèteries. Et s'il y en a un qui vient d'ailleurs, on le prend tout de même parce que c'est aussi bien dans nos déchèteries que dans les bois.

Compostage individuel. Le SICTOM vend aux particuliers qui en font la demande, au prix de 15 à 20 € suivant le modèle (figure 5).

Vous avez l'évolution de la vente des composteurs, sachant que Michèle Girod y est pour beaucoup. On est passé, en 2011, de 76 composteurs à 418 l'an dernier. On a quasiment doublé par rapport à 2020. Il y a donc eu une grosse campagne et nous n'arrivons pas à nous réalimenter. Il y a une pénurie de composteurs en France. Ils sont fabriqués principalement à Bois d'Amont et à Saint-Claude et nous en avons commandé en Normandie.

Mme Girod.- Ce n'est pas celui de la figure 5. Ils sont tout de même plus beaux.

M. le Maire.- Oui, ils ont des capots. Ce sont là des anciens.

Vous pouvez aussi faire un tas au bout de votre champ. Ça marche aussi.

Page 8, vous avez les quantités de déchets avec une grosse augmentation en 2020. C'est quand les secteurs de Salins et de Nozeroy sont arrivés au SICTOM. Avant, nous étions à 6 000 tonnes pour le bac gris, qui est en jaune chez nous. Ceci parce que la France a choisi le jaune alors que le Jura, qui était en avance, avait instauré le bac bleu. Mais j'en ai vu aussi ailleurs en France.

C'est stable par rapport à l'an dernier, aussi bien en gris qu'en bleu.

Nous sommes à 173 kg de bac gris par habitant sur le secteur du SICTOM de Jura Est. Il a en effet changé de nom, ce n'est plus le SICTOM de Champagnole. C'est Jura Est Champagnole Nozeroy Arbois Poligny Salins. Parce que « SICTOM de la région de Champagnole » était un peu réducteur. Les Salinois ne s'y reconnaissaient peut-être pas forcément.

Ensuite, le bac de tri, donc le bac bleu où nous sommes à 60 kg à peu près par habitant. Au niveau national, il y en a beaucoup plus qui sont à 250 en gris et à 40, 30 voire moins en bleu. Nous avons donc des performances qui sont tout à fait bonnes et que nous allons améliorer grâce à la mise en place des redevances, mais c'est un autre débat.

Page 9, vous avez la répartition par secteur, avec le secteur de Champagnole. Pour le bac gris, ce sont 3 600 tonnes qui sont collectées. Ce ne sont donc pas des petits tonnages. Pour le secteur d'Arbois Poligny Salins, c'est 3 821 tonnes. Considérant que c'est quasiment le même nombre d'habitants, à 50 près, la région de Champagnole Nozeroy produit moins de déchets que la région d'Arbois Poligny Salins. C'est une constatation, sachant que le vert n'y est pas. Dans le Jura, c'est notre SICTOM qui décharge tout le monde.

Pour le bac bleu, c'est quasiment la même chose, à une tonne près.

Page 10, les déchets apportés en déchèterie. Nos cinq déchèteries ont collecté 11 091 tonnes de déchets. Les gros chiffres : 2 000 tonnes de tout-venant. 3 000 de gravats. 1 600 tonnes de déchets verts. Pour l'amiante, vous pouvez comparer les deux années, sachant que cette année, nous avons organisé des collectes. La dernière était sur le parking de la ComCom et la précédente sur Arbois. Nous en ferons régulièrement, sous conditions et sur rendez-vous, pour que les gens amènent leurs plaques d'amiante ou leurs petits bouts d'amiante enrobés d'un film.

Vous avez ensuite le détail des déchets diffus spécifiques, les huiles, etc., et tout ce qu'on appelle les produits dangereux.

Page 11, ce sont des graphiques.

Page 12, le récapitulatif des tonnages. Bacs gris : 7 442 tonnes. Bacs bleus 2 572 tonnes. Déchèterie : 11 000 tonnes. Soit 21 105 tonnes collectées sur notre SICTOM, ce qui fait 491 kg par habitant, sachant que nous sommes des petits au niveau national !

Pour les déchèteries, il ne faut rien regretter car c'est aussi bien là que jeté dans la nature. Cela permet de recycler pas mal de choses, comme des plâtres, etc. 60 kg pour le bac de tri, ce qui est bien parce que cela part au cyclage. Pour le bac gris, il faudrait qu'on baisse un peu.

Vous avez le ratio 2020. On est monté à 521 en 2021 pour les apports en déchèterie. Mais il y a aussi le temps qui influe sur les déchets verts. Plus il pleut, plus il y a de déchets verts, plus il y a de tontes. Cette année, on était tranquille !

Page 13, le verre. 2 106 tonnes de verre ont été collectées sur notre secteur, soit 50 kg par habitant. C'est notre SICTOM qui a le plus de collectes de verre dans le Jura.

Page 14, coût de la collecte : 1 461 206 €. Vous avez la répartition du coût, avec le personnel pour la grosse majorité, ainsi que les véhicules. Le traitement est payé également au SIDOM pour traiter les bacs gris et trier les bacs bleus, pour 1 204 000 €.

Page 15, les déchèteries coûtent 1 262 000 €.

Nous passons aux recettes. La redevance spéciale, c'est ce qu'on appelle les gros producteurs, donc les professionnels, pour 404 000 €. Ensuite, la participation communale (*via* la communauté de communes) à 3 119 000 pour les deux ComCom plus la commune de Villeneuve-d'Aval. Autres recettes de la collectivité : 14 447 €. Ce sont principalement les déchets ramassés le long des routes par les services du Département et de l'Etat.

Les recettes des déchèteries : 536 000 €. Les déchèteries sont gratuites pour les particuliers, mais payantes pour les professionnels. Au total, c'est 536 000 € pour les cinq déchèteries.

Dans les 536 000 €, il n'y a pas que les professionnels, il y a les DEE pour tout ce qui est déchets électroniques, ainsi que d'autres recettes pour les meubles. Il y a aussi la vente de la ferraille, du carton et du papier. Les professionnels représentent 60 000 €.

Fréquentation des déchèteries. C'est un peu aléatoire. 46 000 pour Champagnole. Je pense que c'est un chiffre largement minimisé parce que nous étions à 62 000 les années précédentes. Arbois : 25 000. Poligny : 33 000. Salins : 25 000. Mignovillard : 6 000.

Récapitulatif par habitant et par tonne : 69,63 hors investissement et hors résultat de l'année.

Le SICTOM comprend 19 agents de collecte, 6 gardiens de déchèteries, 2 gardiens de quai de transfert. Il y a un quai de transfert pour les bennes à ordures à Poligny et un à Champagnole. Ensuite, on met dans des gros caissons qui sont compactés et qui repartent à Lons. Il y a 4 personnes au bureau, plus un mécano et un maître composteur. C'est pour cela que le compostage a été largement développé sous l'influence de Madame Michèle Girod.

Mme Girod.- Pour le personnel, en 2022, il y a déjà plus de personnel puisqu'il y a des conseillers pour la redevance.

M. le Maire.- Nous avons tout le démarchage à faire pour la mise en place de la redevance au 1^{er} janvier 2024. Il y a donc des personnes qui ont déjà été embauchées et nous allons continuer. Il nous faut 8 personnes et nous en avons déjà 5. J'en vois une 6^{ème} demain.

Il faut voir chaque foyer, chaque gros producteur. Nous n'avons pas encore vu les coiffeurs de la grande rue, par exemple, qui font partie d'une copro. Ils seront donc traités différemment. Mais tous ceux qui sont sur des sites individualisés et qui n'étaient pas recensés, ou qui étaient en dessous du seuil de 600 litres, ont déjà été vus. C'est pour cela qu'on a déjà des personnes qui ont travaillé.

Nous allons exonérer de TOM beaucoup plus de professionnels cette année que l'an dernier. Il y a une grosse différence au niveau de la liste, ce qui va mathématiquement engendrer une petite augmentation du taux à Champagnole.

Y a-t-il des questions sur le SICTOM ?

Mme Bailly.- Pourquoi a-t-on fait le choix de ne plus mettre de poubelle dans les lieux publics ?

M. le Maire.- Nous n'avons pas de poubelles publiques, nous avons des corbeilles. Ce sont des corbeilles de ville. Auparavant, il y avait des bacs de 750 litres sur la place. Je les ai fait enlever parce qu'on y retrouvait n'importe quoi. Il y en a encore à Poligny.

Mme Bailly.- Cela pourrait disparaître, c'est le cas dans d'autres villes.

M. le Maire.- On n'a pas trop de papiers par terre à Champagnole, c'est insignifiant.

Mme Bailly.- Mais si on les enlève ?

M. le Maire.- Il faudra équiper la ville en cendriers.

Mme Bailly.- Chacun devra avoir un cendrier de poche.

M. le Maire.- Je veux bien croire à tout !

Il faut savoir que l'amende, pour un mégot par terre, est de 68 € ou de 38 €.

Sur les sites touristiques, par exemple les Gorges de la Langouette qui dépendent de la communauté de communes, il y a un grand panneau qui indique qu'on doit ramener ses déchets

puisque'il n'y a pas de poubelle. Sur les sites touristiques, maintenant c'est comme cela et c'est aussi bien. Parce que les déchets appellent les déchets et on peut vite se retrouver avec un monceau.

Des poubelles de 750 litres non attribuées, il n'y en a plus dans Champagnole.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Nous passons au SYDOM.

Page 1, je vous conseille l'édito du président !

En bas de la page, vous avez l'évolution des tonnages. En 2011, quasiment 52 000 tonnes et nous sommes à 49 000 tonnes, nous avons donc baissé de 3 000 tonnes dans le Jura.

Je vous rappelle que nous avons un four qui peut brûler 41 000 tonnes. Nous avons donc encore 8 000 tonnes qui sont exportées vers d'autres fours ou en co-compostage chez Leledy Compost, en Côte d'Or. C'est une pratique qui sera interdite à partir de 2027. Il faudra donc trouver d'autres solutions, la meilleure solution étant de faire baisser le tonnage.

Page 3, le bac bleu. Dans le Jura, c'est 15 000 tonnes environ. Pour les bennes de tout-venant de déchèterie, c'est 8 956 tonnes.

En 2021, sachant qu'il y avait toujours le Covid, 8 362 élèves ont été sensibilisés dans les écoles, principalement les écoles primaires, par les ambassadeurs du tri et les animatrices et animateurs du SYDOM. Normalement, il y a tous les ans 4 000 personnes qui viennent visiter le centre de tri. Du fait du Covid, on est à beaucoup moins. Dès que tout cela sera passé, on va pouvoir réaccélérer. Je vous conseille d'aller visiter le centre de tri. Ceux qui font cette visite font ensuite attention à leur tri parce qu'ils voient qu'il y a des personnes, derrière, qui mettent les mains dedans lorsque cela n'a pas été éliminé par une machine. Ils comprennent aussi pourquoi il n'y a pas de sacs dans le bac bleu. En effet, les sacs ne sont pas ouverts parce qu'on ne sait pas ce qu'il y a dedans. Même si vous avez bien trié et que vous avez mis quelque chose dans un sac, il ne sera pas ouvert. C'est perdu, c'est considéré comme erreur de tri parce qu'on ne sait pas ce qu'il y a dedans.

Le SYDOM couvre 268 000 habitants, la totalité des Jurassiens moins Foncine le Haut et Foncine le Bas qui devraient rentrer dans le rang au 1^{er} janvier 2024.

Il y a cinq adhérents au SYDOM : le SICTOM de la zone de Lons le Saunier, Jura Est, zone de Dole, Haut-Jura et Terre d'Émeraude pour le secteur de Clervaux les Lacs.

Page 5, vous voyez qu'il y a cinq stations de transfert dans le département, une à Poligny et une à Champagnole. Il y a un centre départemental de traitement qui est un centre de tri, plus une unité de valorisation énergétique. Il y a une installation de stockage à Courlaoux où on met principalement les bennes de déchèterie et les erreurs de tri dont les sacs fermés.

Tout ce qui a été trié part au centre de tri.

Mme Girod.- Il faut préciser que cela ne part pas trop loin de chez nous.

M. le Maire.- Ce qui va le plus loin, ce sont les films qui partent en Allemagne ou en Espagne. Novillars, c'est le carton, donc Besançon.

Mme Girod.- L'acier et l'aluminium vont dans le Nord, c'est pratiquement obligatoire.

M. le Maire.- On envoie certains déchets en Côte d'Or et pas dans les mines de sel de l'ancienne Allemagne de l'Est, comme le font certains.

Page 7, les actions de communication. C'est le SYDOM qui organise toute la Com.

La prévention, ce n'est pas le tri, c'est comment ne pas produire des déchets.

Mme Girod.- L'étude sur les biodéchets est importante. En 2024, il doit être proposé à tous une solution pour trier les biodéchets à la source, donc le compostage.

M. le Maire.- Nous allons le proposer du fait de la mise en place de notre redevance au volume du bac. Toutefois, l'Etat ne sait plus trop sur quel pied danser parce qu'ils se rendent compte qu'ils ont mis en place une usine à gaz et que personne ne veut collecter.

Mme Girod.- C'est la collectivité qui doit proposer à tous des solutions.

M. le Maire.- Cette obligation va sûrement s'apaiser. Ils ont en effet "allumé une bombe" et ils demanderaient presque qu'on aille collecter. Mais il est hors de question d'acheter des camions en plus, d'embaucher des personnes en plus. Sur tous les syndicats de France, il n'y en a aucun qui veut aller collecter. Deux ou trois ont fait des essais mais cela a été un échec. L'Etat ne sait donc plus trop comment s'en sortir.

Au niveau départemental, c'est 56 kg alors que nous sommes à 60, nous sommes donc meilleurs qu'au niveau départemental. Pour le verre, nous sommes largement supérieurs également. On est à moins pour les ordures ménagères. Pour les déchèteries, c'est aléatoire.

Les actions de communication : la communication du département est organisée par le SYDOM. Vous avez de temps en temps des panneaux sur les abribus et tous les dépliants sont réalisés par le SYDOM.

Page 7, le SYDOM fait les animations scolaires.

Page 8, ce sont les habitants et les tonnes par SICTOM. On a vu celui de Champagnole. Les chiffres ne sont pas uniformes par SICTOM parce que le Haut Jura produit beaucoup plus de déchets en hiver, sachant que c'est divisé par le nombre d'habitants. Et la région des lacs en a énormément plus en été.

Page 9, on nous signale qu'il y a 35 déchèteries dans le Jura. Nous en avons cinq et une petite 6^{ème} sur Foncine le Haut. Nous sommes à 9 200 tonnes, sachant que nous sommes supérieurs en nombre d'habitants. C'est Terre d'Emeraude qui a le plus, ce qui ne veut rien dire parce qu'il y a l'incidence du tourisme dedans.

Page 10, les stations de transfert dont j'ai déjà parlé.

Pour le tri, les 14 876 tonnes sont les tonnes des Jurassiens. Toutefois, le centre de tri de Lons trie 25 000 tonnes de bac bleu parce qu'on trie également les tonnes du Louhannais ainsi que le Grand Bourg en Bresse qui représente 8 000 tonnes. Louhans, c'est 3 000 tonnes. On trie également d'autres communautés de communes de l'Ain ou de Saône-et-Loire. En tout, on trie plus de 25 000 tonnes dans notre centre de tri, qui tourne en 2x8 et qui est géré par Suez. Le personnel est du personnel du groupe Demain, une société d'insertion.

Le PET clair est très bien valorisé. Pour le PEHD, c'est plus compliqué. Pour le flux développement, c'est Citeos, anciennement Eco Emballages. C'est du flux qu'ils retiennent et qui est ensuite recyclé pas forcément en Europe, ce qui est indépendant de notre volonté.

Ensuite, l'unité de valorisation énergétique (UVE). Ce n'est pas un four. On collecte 40 800 tonnes. On en a incinéré 39 331 tonnes en 2021, sachant qu'il y a eu une grosse explosion le jour de la Toussaint, le 1^{er} novembre. Quelqu'un a mis dans sa poubelle au moins un obus. On ne sait combien il y en avait. Ce sont des obus de 20 millimètres, avec des ogives de 12,5 qui percent des blindages de 50 millimètres d'épaisseur. Ce sont des obus de DCA de 1936. Comme on a retrouvé une ogive, on sait exactement ce que c'est. Quand ils sont arrivés dans le four à 1 200° le ou les obus ont explosé.

Nous sommes donc en cours de réparation, sachant qu'il y en a pour 7 millions de dégâts, 3 millions de travaux et 4 millions pour aller faire traiter les déchets ailleurs. Ils partent sur Belfort, sur Dijon et sur Lyon. Le four est à l'arrêt. Il repartira au mois de novembre parce que nous devons chauffer les HLM de l'office, ainsi que la piscine, la mairie, la prison et les thermes.

C'est l'assurance de Veolia qui a pris cela en charge, suite à une bataille qui n'est pas terminée. Mais *in fine*, nous allons tous payer pour cette bêtise. Heureusement que c'est arrivé un jour férié où il y avait très peu de monde, juste le chef de quart.

En attendant, les déchets de Champagnole partent à Pontarlier lorsqu'ils ont de la place, mais ce n'est pas souvent. Il y a des arrêts programmés. Avant la chauffe, ils arrêtent une semaine pour tout réviser. Une partie des déchets va à Besançon et une grosse partie va sur Dijon, également sur Lyon. On essaie de les mettre dans des unités de valorisation énergétiques plutôt qu'à l'enfouissement, mais il en part un peu à l'enfouissement, à Branges en Saône et Loire. Il n'y avait pas d'autre solution.

On a arrêté la chaudière suite à des claquements. La cheminée est sur plusieurs bâtiments. En 2005, lorsqu'on l'a améliorée, cela a coûté 5 M€, sachant qu'elle ne pollue pas.

Les 40 000 tonnes qui sont incinérées servent à faire de la chaleur. On monte à 5 mégawatts. On a des tuyaux qui partent du SYDOM sur 1 km et qui arrivent à l'échangeur. La vapeur chauffe les tuyaux de SOCCRAM et c'est eux qui distribuent.

Il y a également deux turbines qui produisent à peu près 1 à 1,2 mégawatt pour l'une et 0,6 à 0,8 pour l'autre. Il est donc important, financièrement, de produire le moins de poubelles possible car les 40 000 premières tonnes coûtent, mais elles rapportent de la vente de chaleur, de la vente d'électricité. Tandis que celles qui sont au-delà, celles qui ne sont pas traitées à Lons, qu'on est obligé de faire traiter ailleurs, ne font que coûter. C'est pour cela que tout le monde doit limiter ses poubelles.

Avec la redevance que nous devons mettre en place avec les communautés de communes, j'espère que nous ferons baisser le tonnage départemental et que nous serons un exemple pour les autres collectivités.

Nous avons une performance de 71 %, ceci d'après un calcul un peu compliqué. Ce qui fait que nous avons droit à une TGAP relativement réduite. Nous donnons tout de même 17 ou 19 € / tonne à l'Etat. À l'enfouissement, nous donnerons 60 € / tonne à Bercy.

Mme Girod. - La TGAP est la taxe générale sur les activités polluantes.

M. le Maire. - C'est une forme d'impôt un peu déguisé. C'est un impôt indirect dont personne ne parle. J'ai signé un virement cet après-midi de plus de 1,3 million. Les collectivités demandent que cela serve à améliorer le système, que ce soit redistribué à ceux qui s'occupent du traitement des déchets. Mais pas du tout, ceci part à Bercy.

Cette année, nous n'avons pas produit beaucoup, mais normalement nous produisons beaucoup plus d'électricité. Comme on a changé le plus ancien turbo alternateur, il n'a pas produit de l'année. L'autre a très peu tourné. On a donc très peu vendu d'électricité, mais cela repartira à partir de fin novembre puisqu'on remettra en route nos deux turbos alternateurs.

Pour le centre de stockage, nous avons une autorisation de 36 000 tonnes, mais nous voulons passer à 20 000 tonnes à Courlaoux parce que cela nous suffit. C'est un centre de stockage de 2^{ème} catégorie, c'est-à-dire qu'on n'y met pas de déchets dangereux. Ce sont des déchets ultimes qui ne risquent rien. C'est d'ailleurs un centre de stockage et pas un centre d'enfouissement.

Page 14, les dépenses. Nous avons un budget de 20 millions en fonctionnement. En investissement, c'est variable selon les années, mais je n'ai jamais vu de budget d'investissement de moins de 3 à 4 millions. Là, il était gros car nous avons renouvelé le marché de tri en 2019 et les travaux se sont étalés sur un an et demi, dont pas mal ont été payés sur 2021. C'est la principale facture.

Veolia : 4 180 000, Suez : 2 millions, Demain Environnement : 2 millions, Leledy Compost : 1 million.

Mauffrey, c'est le transporteur.

Les recettes. L'agglomération de Bourg-en-Bresse pour 1,2 million, le Louhannais, etc.

Ensuite, Citeo. Nous avons un soutien de 4,60 M€ de Citeo, un soutien au tri. C'est le principal. Après, il y a les SICTOM qui payent pour faire traiter leurs déchets.

J'en ai fini. Avez-vous des questions ?

M. Pernot. - J'ai une question liée un peu à la crise que nous connaissons aujourd'hui sur l'énergie. Le SYDOM est effectivement producteur de chaleur qui est vendue principalement sur le secteur de Lons. Ce qui profite à l'Etat avec la prison. Cela profite aux piscines et je réagis suite à la réaction du directeur de la piscine de Lons par rapport au fait que nous sommes obligés de fermer parce que les prix s'envolent alors que lui bénéficie d'une économie au rabais.

La Maison Pour Tous en profite également, mais uniquement pour les habitants du secteur de Lons. On a vu la crise que cela a généré dès lors qu'il y a eu un souci et qu'on a été obligé d'appliquer un tarif "normal" aux habitants du secteur de Lons suite à une panne sur le réseau.

Je crois que si la crise de l'énergie venait à perdurer, il faudrait revoir cet avantage dont bénéficie la ville de Lons, mais pas uniquement puisque l'Etat en profite également avec la prison.

Il faudrait voir comment rétablir la situation et au moins qu'ils évitent des effets de presse risibles. Ou alors il faudra valoriser le coût de cette énergie liée à nos déchets.

Si mes déchets font de l'énergie peu chère à Lons, je vais vendre mes déchets aux acteurs de Lons qui vont en bénéficier. On a en effet pu voir la différence entre les tarifs. Je ne vais pas entrer dans des histoires de kilowattheures, de choses comme cela car c'est trop compliqué, mais la différence qu'on a vue lorsqu'il y a eu la panne a énervé suffisamment de personnes pendant 3 à 4 ans pour que l'on trouve une solution. Ceci a finalement été réglé par les tribunaux.

L'énergie issue du SYDOM n'est vraiment pas chère.

M. le Maire.- 22 € le mégawattheure.

M. Pernot.- Alors que le prix normal est à 44 €. Ceci avec des déchets qui viennent de tout le département.

Mme Girod. – Y a pas moyen de revaloriser ?

M. le Maire.- C'est un sujet délicat.

M. Pernot.- La question que je pose aujourd'hui en tant qu'élu de Champagnole, c'est par rapport au fait qu'il y a une hausse de l'énergie globale. On ne va bien évidemment pas mettre un four dans chaque ville du département. Ceci étant, je crois que la réflexion doit s'engager dans une logique de solidarité au sein de la structure qu'est le SYDOM.

Je veux bien qu'on augmente les tarifs des collectes, même si c'est particulièrement bien géré, mais il faut prendre en compte le fait que la hausse de l'énergie donne un avantage de premier niveau. Regardez les entités qui en bénéficient : le stade nautique. J'aimerais avoir une énergie à ce prix-là à proposer à Vert Marine pour qu'ils puissent continuer leur action.

Les Mouillères en bénéficie, La Marjorie également, la prison, etc.

Je ne sais pas comment vous vendez au niveau du SYDOM, mais je vous invite à le faire.

M. le Maire.- C'est un sujet extrêmement délicat qu'on ne va pas lancer ce soir.

Mme Girod.- Quand c'est en arrêt, comment sont-ils alimentés ? Par le gaz ?

M. le Maire.- Il y a 5 mégawattheures envoyés par notre four à déchets. Après, ils ont une chaufferie-bois qui monte à 3 mégawattheures, qui fait une énergie de l'ordre 28-29 €. Ensuite, il y a une chaufferie gaz s'il faut plus, tout dépend de la rigueur de l'hiver, qui peut donc prendre le relais et qui peut faire encore 4 à 5 mégawattheures. Au pire, il y a encore une chaufferie fuel.

Ce qui fait que plus le réseau s'étend, plus l'énergie est chère.

Ensuite, Clément a raison sur le fond, mais c'est toutefois un sujet extrêmement délicat. À la base, c'étaient principalement les Dolois qui en parlaient et les Lédoniens rétorquaient que quand il a fallu faire le four, personne n'en voulait. Et personne ne veut de four pour brûler des déchets à côté de chez lui. C'est donc un sujet extrêmement délicat. La réaction des Lédoniens est de dire : « Vous avez tous été bien contents que nous acceptions de faire le four chez nous »

Maintenant, monter un four est extrêmement compliqué.

M. Pernot.- Ce que je dis, c'est que l'on pourrait donner plus de facilités au SYDOM en valorisant mieux cette énergie par rapport à ce que les autres paient.

Cette différence a été exacerbée par le fait que l'énergie devienne très chère, ce qui ne profite d'ailleurs pas aux Lédoniens qui ne sont pas dans le réseau de chaleur.

Je me demande si je ne vais pas proposer une mutualisation du coût de l'énergie parce que si cela devait continuer dans les mêmes proportions, il faudra se poser les bonnes questions. Là, je parle de la Maison Pour Tous. Il n'y a pas de raison que des gens ne paient rien dans leur appartement parce qu'ils sont situés à tel emplacement et que d'autres paient trois fois le prix.

M. le Maire.- Là, c'est le SYDOM qui est concerné. Il ne faudrait donc pas que SOCCRAM vienne te dire qu'il faut augmenter à la Maison Pour Tous parce que le SYDOM est en panne. Quand le SYDOM est en panne, il indemnise SOCCRAM. On compte recevoir à peu près 800 000 € de pénalité, 800 000 € qui seront compensés par l'assurance de Veolia. Il y a aussi des pénalités d'EDF.

Mme Girod.- C'est pour cela que je posais la question, parce qu'à Préval, par exemple, nous avons le gaz. C'est nous qui avons le gaz et si cela ne fonctionne pas en arrêt technique, nous fournissons le gaz.

M. le Maire.- Nous, nous avons des pénalités de SOCCRAM qui est obligé de faire tourner des énergies plus chères. On paye la différence par rapport ce qu'on aurait dû livrer.

M. Vuillermoz.- Ce qui devrait donc être important sur cette année.

M. le Maire.- C'est 800 000 € de pénalités.

M. Pernot.- C'est absolument anormal. Quand j'entends Monsieur le Maire dire que c'est nous qui allons payer, je m'interroge parce que le coût de l'énergie livré quand cela marche n'a rien à voir avec le coût de l'énergie que l'on paie habituellement.

M. le Maire.- C'est l'assurance de Veolia qui va payer.

M. Pernot.- Ceci suscitera forcément des débats dans le cadre de cette crise des coûts de l'énergie.

M. le Maire.- Le directeur de la piscine de Lons a effectivement allumé une mèche.

M. Vuillermoz.- Est-ce qu'ils peuvent, sur Lons, le développer ?

M. le Maire.- Le SYDOM fournit 5 mégawattheures, il ne fournira pas plus parce que cela arrêterait ses turbos alternateurs. Il peut monter à 5,1, mais à 5,3 on sait qu'il y a une turbine qui se déclenche et il n'y a aucun intérêt vu le prix de l'électricité.

Nous en discuterons la semaine prochaine. Nous avons un contrat avec EDF que nous allons arrêter pour revendre directement, donc avec un montage différent qui va nous rapporter quatre fois plus.

Il est donc hors de question d'arrêter le turbo alternateur qui ne fournit que 2 mégawattheures d'électricité. Il a fourni un peu plus l'hiver dernier parce qu'une turbine était en travaux. Sinon, il est hors de question de donner plus.

Plus le réseau s'agrandit, vu qu'à 22 €, c'est le SYDOM et il n'y en aura que 5, plus le coût moyen augmente. Et là, Monsieur le Président de la Maison Pour Tous, cela signifie que plus Lons agrandit son réseau, plus cela augmente le chauffage de la Maison Pour Tous, qu'on le veuille ou non.

M. Pernot.- On était à 17 € il n'y a pas si longtemps.

M. le Maire.- Oui. On est à 22 € parce qu'on a renouvelé le kilomètre de tuyauterie qui était amorti entre l'usine et l'échangeur. On a donc remis 1 M€ dans le réseau.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Un milieu passionnant dans lequel je suis depuis 1995 !

Je vous conseille de siéger au SICTOM.

Il y a juste à acter que cela vous a été présenté.

7. Rapport annuel du SIDEC

M. Dussouillez.- Le Syndicat mixte d'Energies, d'Equipements et de E-Communications, c'est-à-dire le Sidec du Jura, a établi son rapport d'activité 2021.

Les missions du Sidec sont de :

- garantir l'approvisionnement et les dessertes du territoire (énergie, eau, assainissement, télécommunications, voiries et réseaux divers, VRD),
- valoriser et développer le patrimoine communal sur le territoire,
- optimiser les coûts de fonctionnement des collectivités et gérer le patrimoine,
- accompagner les collectivités dans les services informatiques et numériques,
- assister les territoires dans la transition énergétique,
- renforcer la transversalité et les services supports.

Je vais juste vous donner quelques chiffres clés qui figurent dans ce rapport.

Page 18, la distribution publique d'électricité en 2021. Le Sidec avait 165 564 clients pour un nombre important de kWh acheminés (1,5 milliard). 116,5 minutes de durée moyenne de coupure des clients basse tension et 1 339 nouveaux raccordements.

Pour ce qui est du gaz naturel, 25 communes ont transféré leur compétence gaz au Sidec pour 126 millions de kWh acheminés, avec 6 191 clients.

Autres chiffres clés pour 2021 : les travaux sur le réseau électrique, page 12. Le montant global des travaux pour 2021 est de 8 867 000 € TTC dont 2 112 000 € de participations financières du Sidec qui comprend 112 opérations.

Sur la répartition, vous avez 1 % d'électrification des bâtiments agricoles, 9 % d'électrification de parcelles communales, 5 % d'électrification de bâtiments communaux, 39 % sur le renforcement du réseau électrique et 46 % pour l'amélioration esthétique des ouvrages.

Sur les éclairages publics, un montant total de 3 197 000 € TTC de travaux, dont 642 000 € de participation du Sidec pour 178 opérations.

Sur les autres communications, un montant global de 1 020 000 € TTC dont 160 000 € de participation financière du Sidec pour 66 dossiers coordonnés.

Ensuite, l'éclairage public, maintenance et entretien. 63 000 points lumineux intégrés dans GEO. Lux qui est un programme de gestion en ligne, avec 3 587 armoires. À l'heure actuelle, 20 613 points lumineux vétustes seront à remplacer prochainement.

Pour finir sur les chiffres clés du Sidec, au niveau des ressources humaines, ce sont 89 agents dont 87,1 équivalents temps plein.

Le budget du Sidec, en fonctionnement, est de 14 928 445 € pour 11 178 753 € de recettes.

Au niveau de l'investissement, des dépenses et des recettes à hauteur de 67 515 843 €.

Voilà pour le résumé de ce rapport que vous avez eu en ligne.

La ville travaille avec le Sidec dans différents domaines. Elle adhère au groupement d'achat d'énergie *via* le Sidec, ce qui permet une négociation à grande échelle de nos achats de gaz et d'électricité. À noter que 280 collectivités et organismes de Bourgogne Franche-Comté sont adhérents.

La ville adhère également au contrat de concession départementale de distribution d'électricité depuis la loi sur l'énergie de décembre 2006 créée par le Sidec.

M. le Maire.- Là, nous n'avons pas eu le choix.

M. Dussouillez.- La ville travaille sur les extensions de réseaux électriques basse tension, par exemple dans un nouveau lotissement qui doit obligatoirement être réalisé par le Sidec.

M. le Maire.- Là non plus, nous n'avons pas le choix.

M. Dussouillez.- La ville s'est engagée dans un conseil en énergies partagées confié au Sidec qui dispose d'un chargé de mission spécifique.

La ville est autonome dans le domaine de l'éclairage public. Chaque fin d'année, les factures sont transmises au Sidec qui reverse un montant correspondant à 20 % de nos dépenses.

M. le Maire.- C'est plafonné.

M. Dussouillez.- La ville a signé une convention avec le Sidec permettant la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

M. le Maire.- Là, ce n'est pas bête puisqu'on récupère à peu près 10 000 € par an. Ils revendent nos certificats d'énergie. Nous faisons des économies d'énergie. Nos certificats sont revendus à ceux qui en consomment trop et nous récupérons 10 000 €.

M. Dussouillez.- En revanche, nous n'utilisons pas les services du Sidec pour la distribution de gaz, pour l'alimentation en eau potable, pour la maîtrise d'œuvre de projets, pour les logiciels et les services informatiques.

Voilà pour ce rapport 2021 présenté succinctement. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. le Maire.- Le conseil en énergie partagée, avait établi un diagnostic sur tous nos bâtiments communaux. Je vous garantis que le rapport de 2018, nous nous en servons sérieusement en ce moment pour faire des économies d'énergie. Nous savons que tel bâtiment consomme tant de kilowatts, que cela a coûté tant en 2018. Ceci a donc été un bel outil qui nous est bien utile maintenant. Il avait été présenté au conseil municipal.

M. Dussouillez.- Il est demandé au Conseil de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport 2021 du Sidec du Jura.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

8. Demande de subvention au Sidec : éclairage public

M. Dussouillez.- "Une subvention peut être allouée par le Sidec aux communes urbaines à hauteur de 20 % du montant des travaux d'éclairage public réalisés au cours de l'année 2022.

Une convention fixe les conditions d'attribution de cette subvention. Le versement s'effectuera en fin d'année sur la base de la justification des factures acquittées.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 20 % du Sidec dans le cadre du programme d'éclairage public, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Est-ce qu'on a le chiffre de l'année dernière ?

M. Laithier.- C'était 5 ou 6 000 €.

M. le Maire.- On ne va pas s'en priver, on les demande donc.
Est-ce que vous êtes d'accord ? (*Approbation générale*).

M. Dussouillez.- Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

9. Convention avec Altitude Fibre 39

M. Dussouillez.- "Une convention avait été conclue en 2018 entre la ville de Champagnole et le Département du Jura, établissant une servitude de passage pour des artères de télécommunication sur des voies et propriétés communales.

Il convient à présent de conclure un avenant afin de transférer cette convention de servitude au profit du délégataire, la société Altitude Fibre 39.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cet avenant entre la commune, le Département et Altitude Fibre 39.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

C'est juste un changement de prestataire.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

10. Accord de principe sur l'implantation d'un pylône

M. le Maire.- "Afin d'améliorer la couverture du territoire communal par les opérateurs mobiles, la société TDF a sollicité la commune pour disposer d'une implantation permettant d'installer un pylône sur la partie Sud-Est de la commune.

Un terrain peut leur être loué à proximité des équipements sportifs des Louaitaux. C'est l'emplacement intitulé « C6 » sur le plan joint qui devrait être retenu au vu des premiers essais.

Le terrain aura une contenance de 160 m², sur la parcelle cadastrée section AO n° 93 ; le bail serait conclu pour une durée de 20 ans.

L'accord de principe permet à TDF de poursuivre les études et démarches.

Après négociations financières, nous disposons à présent de précisions sur les montants : il est prévu une part fixe de 2 500 € par an et une part variable de 2 500 € par opérateur et par an.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'accord de principe avec la société TDF et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, y compris la convention à intervenir ultérieurement."

(Présentation sur un plan à l'écran par M. le Maire).

C'est pour mettre des antennes relais de téléphone.

On serait donc à 200 mètres au moins du collège, puisque c'était la grande question.

J'espère que ceux qui sont contre n'ont pas de téléphone portable, ni d'écran ou de micro-onde chez eux.

Il y aura l'antenne SFR, l'antenne Bouygues, Orange et peut-être Free.

Donc 2 500 € de forfait pour le pylône et 2 500 par antenne.

Ils voulaient le mettre à C5. J'ai dit que c'était hors de question parce qu'on était trop près des vestiaires et de la piscine. Ils nous ont alors proposé C6 et là, cela peut se discuter puisqu'on est beaucoup plus loin.

Y a-t-il des questions ? *(Néant).*

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

11. Subvention ascenseurs : modification des modalités d'application

M. le Maire.- Nous avons délibéré la dernière fois pour subventionner les ascenseurs par niveau et suivant le nombre de marches, etc. Mais les services de légalité ont regardé nos

délibérations et nous ont dit que c'était à la communauté de communes de délibérer, sauf pour ce qui est des logements sociaux. Je ne sais pas pourquoi, mais ils ont trouvé que c'était la communauté de communes qui avait la compétence logement.

"Afin de favoriser l'attractivité du parc de logements au sein de la commune, la municipalité a souhaité mettre en place une subvention pour l'installation d'ascenseurs, par délibération du 28 juin 2022.

Cependant, suite aux observations de la Préfecture, il convient de restreindre les modalités d'attribution de cette subvention, la commune ne pouvant apporter une aide financière que pour des opérations d'amélioration de logements sociaux, conformément à l'article L.2252.5 du Code général des collectivités territoriales. La ville n'est pas compétente pour le reste du parc de logements qui relève de la compétence « Rénovation du patrimoine bâti » exercée par la communauté de communes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification des modalités d'attribution de la subvention « Ascenseurs », qui ne s'appliquera donc qu'aux logements sociaux. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Comme c'est dans le cadre de la rénovation du patrimoine bâti, c'est la ComCom.

Si on délibère au niveau ComCom, il va falloir subventionner sur toute la ComCom et c'est embêtant. Je vous propose donc de redélibérer uniquement pour les logements sociaux. Les seuls ayant déposé des dossiers pour l'instant étant la Maison Pour Tous. Ceci afin de ne pas freiner le développement des ascenseurs sur le parc HLM de Champagnole qui en a bien besoin.

M. Pernot.- On aurait pu penser que c'était l'inverse, que la ComCom était sur les logements sociaux.

M. le Maire.- C'est une tolérance sur les logements sociaux pour la commune.

M. Laithier.- De la même manière, c'était la communauté de communes qui avait établi les OPAH sur le territoire. La ComCom peut mettre en œuvre une subvention ascenseurs pour l'ensemble du parc particuliers.

Malgré cette compétence qui incombe à la communauté de communes, la ville peut attribuer des subventions pour les ascenseurs, mais seulement pour les seuls logements sociaux.

M. Bonjour.- Ce n'est pas que la ville a la compétence logements sociaux, c'est que c'est une tolérance.

M. le Maire.- Nous n'allons pas discuter.

Je vous propose de délibérer à nouveau pour les ascenseurs, mais uniquement pour les logements sociaux, sachant que nous n'avons pas de demande dans le logement privé. Le jour où nous en aurons une, nous verrons comment faire.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

12. Avis concernant la mise en vente de logements sociaux par Néolia

M. le Maire.- Néolia, je ne savais pas que c'étaient des logements sociaux. C'est juste en dessous de l'école de Valentenouze.

(*Présentation des logements sur un plan à l'écran par M. le Maire*).

"Neolia est une Entreprise Sociale pour l'Habitat créée en 1948 ; elle est surtout présente sur le pays de Montbéliard, l'Alsace, l'agglomération de Besançon, mais elle est propriétaire également de deux logements à Champagnole. Elle envisage dans le cadre de sa politique de vente patrimoniale, de procéder à la cession de 2 maisons mitoyennes avec garages, situées à Champagnole, 6 rue André Malraux, propriété cadastrée section BD n° 421.

La vente de ce programme n'est pas intégrée à leur Convention d'Utilité Sociale 2019-2024.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise à Monsieur le Préfet, par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Territoires du Jura, en vue d'obtenir l'autorisation de vendre ces logements. L'avis de la commune est également sollicité.

La commission Urbanisme, Travaux et Habitat a émis un avis favorable dans sa séance du 13 septembre 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer quant à ce projet de cession de deux logements par Néolia."

Y a-t-il des questions ?

Mme Girod.- Est-ce l'occupant qui rachète ?

M. le Maire.- Je pense. Ce sont deux maisons jumelées.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

13. Demande de subvention Plan de relance

M. Vuillermoz.- "Au regard de la liste des opérations éligibles en 2022 dans le cadre du plan de relance du Conseil Départemental du Jura et de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, il est proposé de présenter les demandes suivantes :

- Menuiseries du bâtiment de la bibliothèque pour un montant de 30 793,10 € HT.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Conseil Départemental du Jura (33 %) : 10 264,30 €
- Communauté de Communes CNJ (33 %) : 10 264,30 €
- Ville de Champagnole (34 %) : 10 264,50 €

- Eclairages de la salle de sport des Louaitaux pour un montant de 8 560,00 € HT.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Conseil Départemental du Jura (33 %) : 2 853,30 €
- Communauté de Communes CNJ (33 %) : 2 853,30 €
- Ville de Champagnole (34 %) : 2 853,40 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces opérations et le plan de financement prévisionnel, de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental du Jura et de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura et de s'engager à prendre en auto-financement la part restante. Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?
Merci.

M. le Maire.- Merci Arnaud.

On aurait voulu le passer plus tôt, mais on a eu du mal à avoir des devis. En espérant que les travaux se fassent le plus vite possible car cette bibliothèque est une vraie passoire, chauffée avec des « grille-pain ».

14. Vente de matériel

M. Vuillermoz.- "Régulièrement, divers mobiliers et véhicules sont vendus aux enchères sur des plateformes numériques.

Le Maire dispose d'une délégation du Conseil municipal pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ».

Une vente s'est terminée le 12 septembre 2022 à 10 heures concernant un tracteur mis à prix à un montant de 5 000,00 €. La vente a été conclue pour un montant de 6 347,00 € par la SARL DE LA VILLE LOUAIS.

Ce montant étant supérieur à celui consenti par la délégation, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette vente dans les conditions énoncées ci-dessus et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).
Je mets au vote.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

15. Cession de terrain à ADEF Résidences

M. le Maire.- "À l'initiative du Département du Jura et de l'ARS, un nouvel EHPAD sera construit à Champagnole et 80 places seront créées afin de répondre à la carence constatée sur le secteur. Dans le cadre de ce projet de construction, une partie du site du stade Léo Lagrange va être cédée. Le projet avait été présenté au conseil municipal qui avait délibéré sur le principe en date du 14 avril 2021.

Il s'agit des parcelles communales cadastrées section AI n° 395 et 397, d'une surface totale de 8 986 m².

L'emprise foncière a été libérée des constructions existantes. En effet, les vestiaires en construction modulaire et les éclairages du stade ont été vendus et enlevés.

Le désamiantage des tribunes a été réalisé ainsi que leur démolition.

Le poste électrique a également été déplacé.

Le terrain est ainsi libre de toute construction et a été viabilisé.

Une estimation des Domaines a été réalisée le 10 février 2021 et s'élève à 35,00 €/m². Au vu de la position privilégiée du terrain, il a été convenu que la cession se ferait au tarif de 50,00 €/m², soit une valeur supérieure à l'estimation des Domaines.

Le montant de cette vente est donc de 449 300,00 €.

Le permis de construire a été accordé le 3 juin 2022 et les délais de recours ont été purgés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession de terrain selon les conditions énoncées et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

On avait déjà délibéré là-dessus, mais on avait délibéré pour signer non pas la vente mais le compromis de vente. Maintenant, il faut m'autoriser à signer la vente parce qu'il y a 450 000 € à aller chercher et nous en avons bien besoin.

Il n'y a aucun changement, c'est exactement ce qui avait été délibéré pour le compromis.
Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

16. Vente de propriété (ancienne cimenterie) à la Communauté de Communes

M. le Maire.- "La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura a fait part à la commune de son intérêt pour plusieurs bâtiments et terrains situés sur le site de l'ancienne cimenterie.

Le but est de disposer de foncier afin de développer la zone d'activités à proximité.

Il s'agit des parcelles cadastrées section AS n° 290, 291 et 294, selon le plan joint.

Le service des Domaines a rendu ses estimations le 10 juin 2022, elles s'élèvent à 225 000,00 € pour la partie bureaux et le terrain annexé et à 40 000,00 € pour la partie atelier.

Le prix de vente est conforme à l'estimation des Domaines, soit un total de 265 000 €HT. La TVA s'appliquera selon les règles en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces cessions dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Monsieur le Président, vous faites une bonne affaire.

M. Pernot.- Je ne sais pas si c'est une bonne affaire, mais cela donne de la cohérence.

M. le Maire.- Tout à fait. C'est tout ce qui restait à la ville. Le restant a déjà été vendu à la communauté de communes.

Je mets au vote.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

Ce sera intégré au budget 2023 et non pas 2022.
J'en ai fini en ce qui concerne la 5^{ème} commission.

SEPTIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

17. Informations sur la rentrée scolaire

M. le Maire.- Je vais vous en parler puisque Pascal Grenier était à la visite pour la rentrée scolaire, avec David, Audrenne Bedeau et moi.

Nous avons fait le tour des quatre écoles : maternelle de la Valentenouze, Jules Ferry, le Boulevard et Hubert Reeves.

La rentrée a eu lieu le jeudi et nous y étions le lundi 5 septembre. Monsieur Pappes est passé directeur de l'école Hubert Reeves à la place de Monsieur Chatel. Madame Lamotte prend la direction de l'école élémentaire Jules Ferry à la place de Monsieur Pappes.

Nous avons également une apprentie ATSEM qui a été affectée à l'école maternelle de La Valentenouze.

Il y a eu des discussions avec les professeurs des écoles. Ceux qui viennent de l'extérieur remercient vraiment chaleureusement les services techniques, donc Flavien et son équipe, pour leur réactivité dès qu'il y a quelque chose à faire.

On est parfois critiqué, mais il faut voir ce qui se passe ailleurs. Et ceux qui viennent d'ailleurs ont vu une nette différence sur la réactivité et la façon dont ils sont entendus à Champagnole par rapport à d'autres collectivités.

Je remercie donc les services techniques de la part des professeurs des écoles pour leur réactivité.

En ce qui concerne les effectifs, la maternelle du Boulevard comptait 140 élèves l'an dernier, ils sont 149. C'est la seule qui est en augmentation. Hubert Reeves passe de 204 à 200. La Valentenouze n'arrive toujours pas à relever la tête en passant de 65 à 59. L'école Jules Ferry, qui est alimentée par Valentenouze, a baissé de 5 élèves.

Ce qui m'embête, ce sont surtout les chiffres de la Valentenouze, d'autant que c'est un quartier qui s'est énormément développé, qui est bordé par de nombreux collectifs et c'est théoriquement avec les collectifs qu'on alimente nos écoles. C'est là où il y a le plus gros parc de collectifs à Champagnole et c'est là où nous avons l'école la plus faible. Je le constate, c'est tout.

À Ferry, il me semble qu'il y a certaines années nous étions à plus de 130.

M. Laithier. - On a été à la limite d'une 6^{ème} classe.

M. le Maire. - Par contre, il est vrai que les écoles du Boulevard et Hubert Reeves sont neuves et cela a été un élan que de faire cette nouvelle école Hubert Reeves.

À l'école du Boulevard, il y a six classes, cinq ATSEM et une apprentie.

À Hubert Reeves, il y a neuf classes pour 200 élèves.

À la Valentenouze, il y a trois classes, deux ATSEM et une apprentie.

Nous avons des ATSEM qui partent en retraite, il faut donc bien penser à les remplacer.

À Jules Ferry, il y a quatre classes pour 90 élèves, ce qui fait 22 à 23 par classe. Il ne faudrait donc pas tomber plus bas.

Par contre, les effectifs de la restauration scolaire sont en forte hausse. Nous avons regardé sur les semaines 36 et 37 de l'an dernier et de cette année. Au Boulevard, on passe de 36 à 46 et de 39 à 55. Sur le Boulevard, nous avons donc une grosse augmentation.

Au total, c'est stable mais ça change d'école. C'est donc surprenant.

Ce qui fait 160 enfants qui partent le matin, pour certains qui sont à la garderie le matin, qui mangent le midi et qui sont à la garderie encore le soir.

M. Vuillermoz. - Est-ce que les enfants viennent tous manger à l'Oppidum ?

M. le Maire. - Oui.

On avait réfléchi pour faire deux points de restauration. Il y a le problème du transfert des repas, les liaisons froides les liaisons chaudes, réchauffer, ne pas réchauffer, etc., ce qui est compliqué avec les normes à appliquer.

Nous avons pensé à faire un point de restauration éventuellement à l'école du Boulevard parce que les grands étaient plus faciles à transférer, mais c'est extrêmement compliqué. Il vaut donc mieux mettre un bus. Et vu les coûts d'investissement que cela représente, on va pouvoir payer un bus pendant quelques années.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

18. Exonération de la T.E.O.M. des gros producteurs 2023

M. Tissot.- "Le SICTOM de la Région de Champagnole collecte auprès des "gros producteurs" les déchets assimilés aux déchets ménagers qui, de ce fait, sont assujettis à la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

La redevance spéciale est appliquée aux professionnels ayant signé une convention avec le SICTOM.

Les établissements concernés peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères si le Conseil municipal le décide.

Pour l'année 2023, le SICTOM a transmis la liste des établissements susceptibles d'être exonérés (c'est-à-dire ceux qui payent directement la redevance spéciale « gros producteur » au SICTOM) auxquels il convient d'ajouter ceux qui confient le service de collecte à un prestataire privé.

Après avis favorable de la commission des finances en date du 14 septembre dernier, il est proposé au Conseil municipal d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les producteurs assujettis à la redevance spéciale (ainsi que ceux qui utilisent les services de prestataires privés) figurant dans la liste ci-jointe."

M. le Maire.- Délibérer n'est pas obligatoire.

Vous pouvez aller voir comment cela se passe à Lons. Certains paient au SICTOM et paient aussi l'impôt, autrement c'est sur la taxe foncière.

La liste a beaucoup augmenté par rapport à l'an dernier du fait de l'annulation du seuil d'investissement. C'est-à-dire que ceux qui étaient en dessous de 600 litres collectés par semaine étaient inclus dans la taxe. Mais maintenant, le seuil est à 0.

M. Tissot.- Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Comme la liste augmente, il y aura aussi une petite augmentation au niveau de la TEOM des particuliers.

M. le Maire.- Oui, puisqu'ils vont être exonérés de la taxe.

La somme demandée à la commune de Champagnole par la communauté de communes, puisque le SICTOM demande à la ComCom et ensuite la ComCom demande à la commune, est par rapport au nombre d'habitants. La note pour la ville de Champagnole ne baissera donc pas pour autant.

Cela fera une petite augmentation pour les Champagnolais mathématiquement car la somme sera la même mais l'assiette pour diviser sera plus petite, le taux augmentera donc forcément.

Toutefois, les Champagnolais ont bénéficié pendant plusieurs décennies de cette exonération - qui était à 750 et que j'avais fait passer à 600 il y a longtemps - pour les gros producteurs potentiels, les professionnels, qui ne sont normalement pas compris dedans. Il y a donc certes une augmentation, mais il faut faire passer le message disant que les Champagnolais ont bénéficié pendant des années et des années d'une note moins salée parce que les professionnels étaient inclus dedans alors qu'ils n'auraient pas dû l'être.

C'est là une première étape et, à partir du 1^{er} janvier 2024, il n'y aura qu'une seule tête. Il n'y aura plus de questions à se poser. Celui qui a une petite poubelle paiera pour une petite poubelle.

M. Tissot.- Compte tenu de l'augmentation de la taxe foncière de 3,5, cela augmente automatiquement cette taxe puisque c'est un pourcentage.

M. le Maire.- Comme les bases ont augmenté, finalement le taux ne bougera pas. On pourra donc le mettre sur le dos de l'Etat qui a augmenté les bases.

M. Pernot.- Si les bases augmentent, on va avoir des coûts qui vont augmenter de 3,5 voire plus.

Si vous analysez un peu le taux de l'inflation, il est principalement construit pour les particuliers sur la hausse de l'énergie, des matières premières alimentaires et autres. Il est donc complètement tronqué, c'est-à-dire qu'il n'augmente pas de 3,5 sur les consommations courantes.

M. le Maire.- C'est 5,5.

M. Tissot.- N'oublions pas que ceci a été fixé l'année dernière. C'est la discussion que nous avons eue au moment du DOB. Les gens avaient en effet été surpris lorsque nous avons annoncé 3,5, ce qui paraissait énorme à l'époque, sachant qu'on était à 1 % l'année précédente. On s'aperçoit finalement que les 3,5 ne seront pas suffisants.

M. Pernot.- Il faut réapprendre à vivre avec l'inflation. Cela fait 10 ans que nous vivions sans alors que nos parents vivaient avec cela allègrement.

M. le Maire.- À la fin des années 70, il y avait 10 à 12 % d'inflation l'an. Mais les salaires suivaient.

M. Pernot.- C'est ce que je voulais dire. C'est-à-dire que si tout s'adapte à l'inflation, il faut immanquablement que les salaires suivent.

L'augmentation des services doit donc aussi être considérée comme naturelle par nos concitoyens.

M. Tissot.- Les salaires suivaient effectivement, mais si vous prenez une maison, les 5 premières années, les gens payaient des intérêts. Une maison à 14 %, les gens la payaient 3 fois. Ils empruntaient 200 000 et ça leur coûtait 600 000.

M. Pernot.- On est en train de retrouver ce fonctionnement-là. C'est ce qui perturbe les gens parce qu'ils ne savent pas vivre avec l'inflation, surtout les jeunes. Ils vont donc redécouvrir la joie de payer trois fois un bien.

Mais il va falloir que les salaires suivent et nous avons intérêt, dans les collectivités, à vite intégrer cette donnée.

M. le Maire.- Cette année, elle a été intégrée parce qu'il n'y a pas si longtemps, nous avons 4,3 M€ de masse salariale au chapitre 12 du budget de fonctionnement. Malgré que nous ayons moins d'employés qu'à l'époque, on est à 4,8 M€ cette année.

M. Tissot.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

19. Renouvellement d'une garantie d'emprunt à la Maison Pour Tous

M. Tissot.- "La Maison Pour Tous, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières, d'un prêt initialement garanti par la ville.

En conséquence, le Conseil municipal est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagé.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Article 1 :

La Ville réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

À titre indicatif, le taux du Livret A au 31/12/2021 est de 0,50 % ;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Suite à l'avis favorable de la commission des Finances en date du 14 septembre 2022, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à intervenir selon les conditions susvisées, au nom de la Ville de Champagnole au contrat de prêt joint en annexe. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

C'est un prêt de 186 636,35 € sur 34 ans.

Avez-vous des questions par rapport à cela ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

20. Décision modificative n° 2/2022

M. Tissot.- Nous passons maintenant à une décision modificative que nous devons apporter régulièrement. Ce ne sera pas la dernière cette année.

"Il est nécessaire d'établir 5 décisions modificatives dans les budgets primitifs 2022 : budget général, budgets annexes eau potable, régie municipale de production d'électricité, restaurant municipal et Champa Immo.

Les documents détaillés sont ci-annexés.

La commission des Finances réunie le 14 septembre dernier a émis un avis favorable."

Je vais vous les présenter.

Dans le budget principal, nous avons mis des couleurs pour que ce soit plus clair.

Je remercie François parce que cela nous permet de voir tout de suite les points importants.

En vert, vous avez une ouverture de crédits pour un complément de crédit de la dotation aux amortissements pour 26 030 €.

En bleu, les ouvertures de crédits liées au plan d'économie d'énergie pour 92 435 €.

Vous constatez que nous avons mis en œuvre immédiatement les premières mesures qui figuraient dans le plan d'économies présenté par le maire au dernier Conseil.

Chacune de ces dépenses aura un retour sur investissement rapide.

En orange, les dépenses nouvelles non inscrites (ou insuffisantes) au BP pour 87 467 €.

Je ne rentre pas dans le détail de chaque ligne, je répondrai aux questions.

En gris, les 179 902 € de dépenses supplémentaires sont financées par la réduction des crédits d'opérations non réalisées ou reportées (tri postal, chaudière atelier..).

En jaune, l'inscription de 30 990 € concernant un remboursement de travaux d'eau potable (travaux réalisés sur le budget principal au lieu du budget annexe de l'eau).

En fonctionnement, une régularisation de loyer (centre de distribution postal) annulé et réémis en 2022 et la subvention d'équilibre du budget Champa Immo équilibré par un remboursement d'assurance non prévu.

Je vous précise que nous avons fait le point sur les dépenses de personnel et que les crédits votés devraient être suffisants. Nous avons rapidement anticipé pour ne pas être trop juste en fin d'année.

Une dernière DM sera sans doute nécessaire au conseil de novembre pour la fin d'année.

DM2/2022 Budgets annexes eau et régie de production d'électricité :

Il s'agit d'abonder les crédits de dotations aux amortissements.

DM2/2022 Budget annexe restaurant municipal :

Complément de 40 € pour la dotation aux amortissements et de 35 000 € pour les fournitures d'alimentation équilibré par des recettes supplémentaires en vente de repas.

C'est pour compenser l'inflation et l'augmentation du nombre de repas.

Je ne suis pas sûr que le budget se termine en excédent, malgré une fréquentation du self en hausse.

DM2/2022 Budget annexe Champa Immo :

Ouverture de crédit de 5 000 € pour la fin des travaux des logements de la trésorerie et de 15 000 € pour la réfection de plusieurs appartements après congé des locataires et avant une nouvelle location.

Les travaux sont financés par une subvention d'équilibre versée par le budget principal.

À terme, le budget Champa Immo dégagera des excédents qui pourront être reversés au budget principal.

J'en ai terminé avec la DM2.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Les DM nous permettent d'adapter nos budgets pour arriver le plus près possible en fin d'année.

Qui vote contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

21. Présentation des Rapports de la Cour Régionale des Comptes

M. Tissot.- Nous allons passer à la présentation des rapports d'observations définitive de la Chambre des Comptes.

Je donne la parole à Monsieur le Maire.

M. le Maire.- "La Cour des comptes est l'institution supérieure de contrôle, chargée de vérifier l'emploi des fonds publics. Au niveau territorial, ce sont les Chambres Régionales des Comptes qui exercent depuis 1982 une triple compétence sur les collectivités locales et leurs établissements publics : jugement des comptes des comptables publics, examen de la gestion et contrôle des actes budgétaires. Elles participent également à l'évaluation des politiques publiques. Les juridictions financières sont indépendantes des pouvoirs publics et sont composées de magistrats financiers.

Le précédent contrôle des comptes de la commune datait de 2011 et concernait les années 2005 à 2009 (le rapport avait été présenté au Conseil Municipal du 28 avril 2011).

À présent, ce sont deux rapports qui vous sont présentés sur les sujets suivants :

- Le premier concerne une enquête sur l'intercommunalité Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura et Commune de Champagnole, en tant que ville-centre.

Dans ce cadre, les thèmes suivants ont été abordés :

- Le périmètre intercommunal et les compétences
- La gouvernance intercommunale, la représentativité et les instances
- L'équilibre financier intercommunal et l'intégration intercommunale
- Les équilibres territoriaux

Vous disposez en PJ des documents suivants : la version complète du rapport d'observations définitives, la synthèse.

Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2022 ; vous trouverez en PJ la délibération qui en prend acte et apporte quelques commentaires."

Je donne la parole tout de suite à Monsieur le Président.

M. Pernot.- Il y a eu deux rapports, un pour la communauté de communes et un pour la ville.

M. le Maire.- La ville, ce sera après. Nous avons notre propre rapport sur nos comptes. Mais en tant que ville centre, nous sommes obligés de présenter le rapport de la ComCom.

M. Pernot.- J'ai la délibération qu'on a prise lors du Conseil de juillet concernant les remarques qu'avait faites la Chambre Régionale des Comptes sur la communauté de communes et son fonctionnement. C'est là où il y avait, par rapport à ce qui peut se faire par ailleurs, des remarques qui, somme toute, ne sont pas révolutionnaires.

Il est vrai que nous avons évité de tomber dans la réunionite aiguë et qu'à partir du moment où le Conseil communautaire se réunissait une fois par mois, il nous semblait que c'était largement suffisant pour débattre des problématiques qui pouvaient animer le territoire.

La Chambre Régionale des Comptes a mis en avant le fait que dans d'autres territoires, il y avait des conférences de maires, qui sont d'ailleurs souhaitées par le gouvernement. Nous les avons mises en place depuis quelque temps et là, j'ai reconnu qu'on n'avait peut-être pas mesuré l'intérêt de réunir les maires en dehors du contexte du Conseil communautaire, c'est-à-dire en dehors d'un ordre du jour, mais avec des questions à débattre. J'avais sûrement sous-estimé l'intérêt de ces réunions.

Maintenant, ces réunions sont établies. Nous en avons fait une. Nous allons en faire une deuxième prochainement et nous aborderons, avec les maires, les sujets qui devront faire l'objet de réformes ou de nouveautés dans les prochains jours.

Après, il y a des interrogations par rapport aux réunions de bureau. Là, pour le coup, nous étions vraiment dans une réunionite aiguë puisqu'on prenait l'ordre du jour du Conseil communautaire et on discutait finalement en réunion de bureau de ce qui allait se discuter en réunion de Conseil communautaire. Pour les vice-présidents, c'était un exercice un peu long. On avait donc décidé ensemble de les supprimer et on les a supprimées.

Ce sont des points de reproche qui ont été faits par la Chambre Régionale, sachant que quand on s'est expliqué sur la question, les magistrats ont admis nos propos. C'est pour cela qu'ils n'ont pas fait d'observations à caractère obligé, ce ne sont que quelques petites remarques.

Concernant les réunions de bureau, ils ont admis le fait que nous étions dans une autre logique. Après, sur le fonctionnement de notre communauté de communes, ils nous reprochaient de ne pas avoir de plan à long terme.

Vous savez que la politique du plan était un des luxes de l'URSS. Je ne veux pas y faire référence, mais je pense que nous avons encore des hauts fonctionnaires animés par des pensées d'antan et qu'ils feraient mieux de souligner les gestions pragmatiques d'entités comme les nôtres qui veulent garder de l'agilité, qui veulent garder de la souplesse et qui, à partir de là, ne s'encombrent pas d'un plan.

Lorsque j'ai expliqué cela à la Chambre régionale, nous avons tous fini avec le sourire, mais franchement, je ne crois pas qu'ils aient vraiment envie de me démentir en la matière.

Concernant les autres points soulignés, il y a un point que je refuserai de faire tant que je serai président de la communauté de communes, c'est d'aller faire des péréquations financières. Ce sont en effet les communautés de communes qui n'ont pas un rond qui le font. C'est-à-dire qu'elles essaient, parce qu'elles sont parties dans des logiques de dépenses non maîtrisées, d'aller rechercher des recettes complémentaires en allant prendre dans les villages le différentiel qui existe avec les communes les plus importantes de la communauté de communes.

Là, si on veut vraiment déguster les maires des petites communes et les habitants de venir participer à l'effort intercommunal, je crois qu'on ne peut pas s'y prendre d'une autre manière.

Regardez la presse ces derniers temps, les élus de Lons, des petites communes de Lons, se plaignent de ce qu'elles versent à ECLA. On n'a jamais entendu cela chez nous parce que nous veillons à ce que l'économie que nous générons tous ensemble profite à de nouvelles mesures qui sont de nouvelles politiques que nous mettons en place et qui profitent à tous.

Prenons l'exemple des bâtiments scolaires. Maintenant, c'est la communauté de communes qui les finance. Tous les bâtiments scolaires qui sont sur le territoire, y compris ceux de la ville de Champagnole, sont financés par la communauté de communes, bien évidemment avec un fonds de concours des communes, mais sous la responsabilité de la communauté de communes. Ce qui nous a permis d'avoir, partout sur le territoire, des écoles neuves.

Là, nous ne sommes pas allés chercher de la fiscalité supplémentaire dans les communes. Nous le faisons avec la richesse que nous développons au travers de notre "activisme" sur le développement économique, commercial et industriel. Ceci porte ses fruits puisque nous avons réussi à mettre en place ces politiques.

La maison de santé ne coûtera rien aux Champagnolais directement. Par contre, au travers de la communauté de communes qui a les moyens de mener à bien cette politique, nous allons nous doter d'un équipement qui sera financé par l'ensemble des communes dans une logique de solidarité. Cet équipement, par exemple, profitera directement à la ville et aux territoires, bien évidemment, ceci sans avoir eu cette péréquation fiscale qui, pour moi, n'est pas envisageable à l'échelle de nos 66 communes, sachant que nous n'avons que deux ou trois communes qui, en termes de nombre d'habitants, sortent du lot. Et encore, il faut bien les chercher.

Il faut donc bien que nous ayons toujours cette prudence. Mais quand la Chambre régionale met en avant ces points-là, c'est par rapport à ce qui se fait ailleurs. Ils ont d'ailleurs souligné – et je tiens à remercier notre ami Jacquier – la bonne tenue de notre comptabilité, la bonne santé économique de notre territoire. Je pense que c'est ce qu'il faut surtout retenir, avec les projets que nous menons et qui sont particulièrement dynamiques, mais sans forcément reprendre

des compétences aux communes. Nous n'avons pas pour obsession de capter toutes les compétences qui sont menées par les communes. On en discute souvent avec les maires et certaines pourront devenir intercommunales demain, mais elles n'ont pas toutes vocation à le devenir. Est-ce que la bibliothèque n'est pas une prérogative de la mairie ? Est-ce que l'école de musique n'est pas une prérogative de la mairie ?

Tous ces sujets sont régulièrement discutés et je pense que nous pourrions les aborder lorsqu'on aura amené l'essentiel des autres politiques.

Aujourd'hui, on rachète une partie du patrimoine économique de la ville parce qu'on a la compétence économique et là, on remet tout en cohérence. Cet achat va faire des recettes pour la ville, cela va nous permettre de continuer à gérer cette compétence économique et à la développer sur le territoire de Champagnole. Je pense que dans cette logique-là, on est vraiment gagnant-gagnant. C'est aussi ce qui a été souligné en partie par la Chambre régionale.

Tout cela pour vous dire qu'il y a certes des points sur lesquels on peut améliorer les choses et ce qui a été particulièrement souligné, c'était le manque de concertation avec tous. Ce que nous allons corriger avec la conférence des maires. Mais globalement, de ce que j'en ai lu au niveau de notre rapport concernant la ComCom, on peut être particulièrement satisfait de l'étude qu'en ont faite les juges. Et je pense que pour la ville de Champagnole, c'est à peu près la même chose. Mais c'est vous qui allez nous le dire.

M. le Maire. - Nous allons en parler.

M. Pernot. - Je suis à peu près certain que tout se passe bien. Et je crois que la ville de Champagnole, dans notre communauté de communes telle qu'elle est définie aujourd'hui, est le moteur de cette aventure intercommunale. À ce titre, elle a des obligations. À ce titre, elle a des droits et je crois qu'aujourd'hui – on le voit dans la bonne entente qui existe au sein du Conseil communautaire entre la ville et les communes - les équilibres sont respectés.

Après, tout peut s'améliorer, tout peut se discuter.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais vous dire sur ces questions-là. Globalement, j'ai été satisfait et agréablement contenté des remarques que nous ont faites les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes.

M. le Maire. - Merci Président.

Le second rapport est relatif au contrôle des comptes de gestion de la commune de Champagnole. Je donne la parole à Monsieur Tissot.

M. Tissot. - Je vais essayer d'être le plus synthétique possible.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a été établi dans le cadre de son programme habituel de contrôles pour les exercices 2016 et suivants.

On peut constater que nous sommes régulièrement contrôlés puisque nous avons eu un contrôle plus axé sur la gouvernance et l'équilibre financier au sein de la ComCom sur la même période.

Nous sommes toujours ravis d'accueillir les magistrats financiers et leur expertise. Leur capacité d'analyse n'est plus à démontrer.

Sans entrer dans les détails de la procédure et le déroulement des contrôles, ceux-ci aboutissent systématiquement à des recommandations faites aux collectivités.

Le rapport est composé de quatre parties distinctes :

- Le suivi des recommandations
- La situation financière
- La politique d'aménagement foncier
- La gestion du restaurant municipal.

Le suivi des recommandations :

La première chose que fait la CRC lors d'un contrôle, c'est de vérifier si les recommandations du précédent contrôle ont bien été respectées.

La Chambre précise en préambule que la commune a largement mis en œuvre les observations émises lors du précédent contrôle.

Nous nous efforçons bien naturellement de suivre les préconisations proposées à l'issue des contrôles.

1° L'information financière et la qualité comptable.

La Chambre vérifie que les informations obligatoires sont bien communiquées, tant aux élus (lors des commissions et des Conseils municipaux) qu'à la population (site internet).

Les annexes obligatoires jointes aux BP et aux CA sont globalement bien présentées à l'exception de quelques-unes.

L'annexe du personnel doit être plus précise et bien différencier les emplois à temps plein des postes à temps partiel, de bien intégrer dans l'annexe les créations et les suppressions de postes (la Chambre note que le conseil est régulièrement informé des suppressions et créations de postes par délibération).

Les autres documents d'information budgétaires sont bien établis mais pas tous déposés sur le site internet, ce qu'il faudra faire à l'avenir.

Concernant la qualité comptable, la Chambre nous recommande de mettre en place une comptabilité d'engagement dès 2022.

Nous en sommes bien conscients et nous espérons un raccordement des ateliers municipaux à la fibre afin que la totalité des dépenses d'entretien de nos voiries, de nos bâtiments, véhicules et matériels puisse être engagée dès la signature des bons de commande par les chefs d'équipes concernés. Il y a en effet une perte d'énergie importante.

Cela devrait faire augmenter notre taux d'engagement.

La recommandation n° 1 : Mettre en place en 2022 une comptabilité d'engagement conformément aux dispositions de l'article L.342-2 du Code général des collectivités territoriales

La Chambre a également vérifié les rattachements des charges et produits de fonctionnement à l'exercice concerné.

En clair, on doit comptabiliser sur l'exercice n-1 les factures ou les produits payés ou encaissés en janvier n+1.

Nous avons délibéré l'an passé pour fixer un seuil de 1 000 € en dessous duquel les rattachements ne sont pas obligatoires.

Concernant les informations bilanciellles, la Chambre nous recommande de rapprocher l'état de l'actif géré à la mairie avec l'inventaire tenu par le SGC de Poligny.

Recommandation n° 2 : Procéder à un rapprochement entre l'actif et l'inventaire afin de régulariser les écarts.

Nous allons essayer de le faire.

Concernant le compte 274 anormalement débiteur, la rectification a été faite en liaison avec le SGC (il s'agissait d'opération de remboursement de prêt entre budgets annexes (assainissement et abattoir) qui n'avaient pas été menées à terme au début des années 2000, sans conséquence pour les finances de la ville.

Les taux de réalisation des dépenses et recettes de fonctionnement sur la période sont globalement élevés et en diminution pour les dépenses d'investissement en 2020, année impactée par la crise sanitaire.

Les affectations de résultats sont correctes et les restes à réaliser conformes.

Concernant les recettes foncières, la Chambre recommande de justifier les projets par les délibérations des collectivités acheteuses (ComCom, la Maison Pour Tous) plutôt que les délibérations de ventes du Conseil municipal.

2° La situation financière

Concernant les charges de fonctionnement, le chapitre 011 a augmenté (de 2016 à 2020) de 2,2 % soit plus que l'inflation, mais en partie du fait de la suppression du budget annexe de l'Oppidum et des dépenses du Tour de France.

Pour le chapitre du personnel, le chapitre 012 augmente de 1,5 % en moyenne annuelle sur la période.

Les subventions ont diminué de 3,2 %.

Concernant les recettes de fonctionnement, les recettes fiscales progressent en moyenne de 1,5 % par an.

Les ressources d'exploitation diminuent de 4,1 % mais cette baisse est liée à la création de Champa'Immo et de la suppression du budget annexe de l'Oppidum (80 000 € de remboursement de personnel en moins).

Les ressources institutionnelles diminuent de 80 000 € de 2016 à 2020, en partie suite à la baisse de la DGF.

Concernant la Capacité d'Autofinancement brute (CAF) celle-ci reste particulièrement limitée et cela malgré la baisse de l'annuité de la dette durant la période. C'est là un point très important car, malgré nos efforts, notre CAF s'érode progressivement.

La forte hausse du prix de l'énergie va accentuer la tendance et la préparation du BP 2023 va être compliquée, malgré les décisions déjà prises cet été.

Nous n'avons plus guère de marges de manœuvre.

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses concernent l'aménagement urbain, les fonds de concours pour les écoles, et la Chambre précise que le niveau d'investissement reste bas par rapport à la moyenne de la strate démographique, mais que la part des investissements réalisés sur les budgets annexes est importante (lotissements et Champa'Immo).

Pour la dette, la Chambre note qu'elle ne présente pas de risque, les emprunts en cours étant sécurisés.

Ce n'est pas le profil de l'encours qui est préoccupant mais plus la baisse de la CAF qui induit une augmentation de la durée de désendettement autour de 10 ans.

La Chambre conclut en précisant que la ville est dans une situation financière plus contrainte que la moyenne des communes de même strate, essentiellement à cause de sa faible CAF.

Le niveau des recettes de fonctionnement est inférieur à la moyenne dans tous les chapitres.

Pour les charges de fonctionnement, les frais de personnel et les intérêts financiers sont dans la moyenne alors que les achats et charges externes sont plus importants.

Ce qui conduit à des dépenses d'investissement inférieures à la moyenne.

La Chambre a ensuite examiné les budgets annexes et l'approche consolidée de la situation financière.

Les budgets annexes représentent le tiers des dépenses d'équipement (c'est principalement les lotissements) et seulement 7 % de la dette.

Concernant les ventes de parcelles des lotissements, la Chambre précise que les travaux de viabilisation impactent le niveau d'autofinancement de la ville (on emprunte rarement pour financer les travaux de viabilisation), mais que la commercialisation des parcelles se déroule dans de bonnes conditions et que les cessions futures devraient permettre de générer un niveau de recette suffisant pour ne pas détériorer la situation financière consolidée de la commune.

Concernant le restaurant, pas de remarque particulière, même si une subvention d'équilibre a été nécessaire en 2020 (Covid).

Pour Champa'Immo, pas de remarque, la Chambre estime que les opérations d'aménagement de logements répondent à un réel besoin.

Pour le budget eau potable, pas de remarque particulière, la Chambre indique que l'équipement est en bon état et aucun encours de dette.

Pour la régie de production d'électricité, le budget est sain.

En conclusion, la Chambre indique que la situation financière de la commune est contrainte compte tenu de l'évolution du niveau d'autofinancement.

Nos recettes sont plutôt basses et nos dépenses de fonctionnement plutôt élevées, mais liées à des dépenses conjoncturelles de 2020.

La Chambre souligne la politique de désendettement de la commune et note que la dégradation de l'autofinancement ne provient pas d'une absence de maîtrise de la gestion communale.

C'est à souligner, mais les prochains budgets vont être difficiles car nous partons d'une situation fragile et nos dépenses (énergie, personnel) vont fortement augmenter.

3° La politique d'aménagement foncier

74 parcelles de lotissement ont été viabilisées sur les 4 lotissements communaux en cours depuis 2013.

La Chambre estime que l'objectif de proposer un habitat individuel semble en adéquation avec la réalité du marché immobilier et que la politique tarifaire reste cohérente et n'a pas d'impact négatif sur les finances communales.

4° La gestion du restaurant municipal

La Chambre a examiné en détail le fonctionnement du restaurant.

Le prix de revient se situe en dessous de 7 € sauf en 2020 à 8,37 € à cause de l'augmentation des portages.

La Chambre constate que le prix de revient des repas a diminué puisqu'il était de 7,90 € en 2009.

Globalement, la fixation des tarifs permettait au restaurant d'être équilibré jusqu'en 2020.

La Chambre a examiné en détail la procédure de passation des marchés de denrées alimentaires en cours depuis 2019.

Il en ressort la recommandation n° 3 : Appliquer les dispositifs réglementaires de mise en concurrence pour l'ensemble des achats de denrées alimentaires y compris ceux qui, du fait de leur spécificité, peuvent bénéficier de modalités de mise en concurrence plus souples.

C'est essentiellement pour les petits producteurs locaux qui doivent malgré tout faire l'objet d'une mise en concurrence.

La Chambre nous invite à questionner la DDFIP pour savoir si le restaurant doit être imposé aux impôts commerciaux (CFE, CVAE et IS).

Il conviendrait également d'intégrer dans le prix de revient les prestations administratives fournies par les agents du budget principal (tenue de la comptabilité) ainsi que les investissements financés par le budget principal afin que ces prestations ne soient pas assimilées à des subventions indirectes et donc fausser la concurrence avec les restaurateurs locaux.

Voilà résumées les principales informations des 46 pages du rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2016 à 2020.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Je redonne la parole à Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Je vais commencer par la fin.

« Mise en concurrence des denrées alimentaires du fait de leur spécificité... », il est compliqué de mettre en concurrence deux cageots de pommes quand on peut aller les chercher à Sellières. Il va donc falloir trouver un cadre pour officialiser cela. On ne peut pas leur demander de nous répondre sur la plateforme ; certains ne sauront pas de quoi nous leur parlons. C'est donc extrêmement compliqué.

Nous allons nous améliorer, mais nous ne pourrons pas tout arranger du jour au lendemain.

Concernant la politique d'engagement des dépenses, j'avais une mauvaise habitude quand je travaillais, c'est-à-dire que je chiffrais le bon de commande quand j'avais la facture. Et là, je ne me trompais jamais. On ne peut pas faire cela. Ce qui n'a pas facilité les choses parce qu'il faut une comptabilité d'engagement. Après, on paie la facture et il faut un bon de commande supplémentaire si le montant est supérieur au bon de commande. Ensuite, il faudra désengager puisque, quand vous engagez, vous ne savez pas combien vous allez engager, combien vous aurez au bout du bout sur certaines factures. Vous pouvez engager 5 000 € et en avoir 4 956 € et il faudra désengager la partie entre les deux.

Ceci ne va pas assouplir la comptabilité, je vous le garantis !

C'est une obligation. Nous allons donc nous y plier.

Après, ils évoquent une certaine fragilité concernant nos recettes. Ceci a été un choix que j'assume entièrement et que Clément a tout à fait assumé lorsqu'il était maire. Nous avons décidé de ne pas augmenter nos taux d'impôt depuis 2000 suite à la construction de l'Oppidum et, en 2006, pour la caserne des pompiers. Ceci a été un choix.

Je ne dis pas que nous pourrions encore le faire très longtemps, mais j'assume tout à fait. Nous en avons tous, ici, fait ce choix depuis x Conseils municipaux. Après, que nous allions chercher des financements ailleurs, oui. Fut un temps, nous en avions moins besoin, mais maintenant, je vous garantis que nous regardons sérieusement pour aller rechercher des financements. Vous avez pu voir toutes les demandes de subvention que nous avons passées cette année, ceci grâce aussi à la relance proposée par la communauté de communes et le Département.

Maintenant, sur tout dossier, je vous garantis que l'on regarde ce que nous pouvons obtenir comme subventions.

Après, nous cherchons également des pistes pour augmenter nos recettes sans augmenter forcément l'impôt. Je ne pense pas que ce soit là qu'il faille continuer à taper.

Nous avons donc lu tout cela attentivement, sachant que Pascal nous en a fait un résumé. Cela fait en effet du bien de se faire contrôler de temps en temps, nous allons en tirer le meilleur. Nous ne pourrions pas mettre tout en place du jour au lendemain, il ne faut pas rêver. Comme c'est tous les 10 ans, la prochaine fois qu'ils viendront, toutes les recommandations seront appliquées. Sachant que c'est la comptabilité d'engagement qui m'embête le plus parce que cela va sérieusement alourdir le système, ceci pour ne pas être plus riche ou plus pauvre à la fin de l'année.

Nous allons donc écouter tout ce qu'ils nous ont dit et nous le mettrons en place petit à petit.

M. Pernot. - Ils oublient tout de même en partie – et j'en ai discuté avec le magistrat -, sachant que les augmentations fiscales qui augmentent les recettes sont une bonne idée, mais maintenant, qui augmentez-vous ? Vous n'avez plus la taxe d'habitation. On est donc dans un schéma complètement fou où je me demande si nos juges de la Chambre écoutent ce que le gouvernement propose.

On nous supprime la fiscalité directe. Comment voulez-vous augmenter l'impôt si vous n'avez plus de fiscalité ?

Maintenant, nous vivons de dotations. Il nous reste effectivement le foncier au niveau de la commune, mais il ne concerne que les propriétaires. Ce qui veut dire que sur une ville comme Champagnole, vous allez aller chercher l'impôt uniquement sur 30 à 40 % de la population. Mais vous verrez que ces 30 à 40 % vont commencer à réagir en nous demandant si nous sommes bien sûrs de ce que nous faisons.

C'est pour cela que je m'insurge sur ces injonctions disant d'aller chercher les recettes, etc. Parce que finalement, nos recettes seront principalement des recettes d'Etat.

Au Département, nous n'avons plus de fiscalité directe. Nous sommes donc dépendants du bon vouloir de l'Etat. Ils nous ont substitué des impôts directs pour décider des taux avec, maintenant, la TVA. Si la TVA est dynamique, tout va bien, mais si jamais elle ne l'était plus trop, cela deviendrait compliqué.

Après, ils nous mettent des taxes, par exemple sur les ventes de produits immobiliers. C'est très bien tant qu'il y a beaucoup de ventes. Le jour où les ventes tombent un peu, c'est un peu plus compliqué.

On est donc dans un système où nous ne maîtrisons plus nos recettes et ce qui est vrai pour le Département l'est pour la communauté de communes.

On parle de supprimer les impôts de production, la CVAE, le FME, etc., tous ces impôts qui étaient les derniers impôts sur lesquels nous avions un poids par choix des taux et qui étaient sur la fiscalité ancienne de la taxe professionnelle. On ne les a plus. Ils vont nous les supprimer. Et ils nous disent que notre CAF n'est pas bonne, que nos recettes ne sont pas bonnes. Qu'ils l'écrivent à Monsieur Macron ou à Madame Borne afin qu'ils nous augmentent et que nous ne soyons pas dans ces situations délicates.

Nous sommes tout de même dans un système complètement fou ! Et aujourd'hui, avec la suppression de la taxe d'habitation que personne ne demandait, ceci a en effet été la grande œuvre du mandat précédent, je pense qu'on a placé toutes les collectivités dans une situation plus que difficile dans la mesure où elles ne sont plus maîtres de leur financement. Leur financement, c'était la fiscalité. C'est ainsi que l'on jugeait les bons et les mauvais. Les bons étaient ceux qui avaient une fiscalité maîtrisée, les mauvais étaient ceux qui avaient une fiscalité qui s'envolait. Nous avons maîtrisé cette fiscalité et maintenant, on vient nous le reprocher.

Je tenais à le préciser parce que je crois que dans les analyses des uns et des autres, il faut aussi qu'ils intègrent ces évolutions-là. Parce qu'aujourd'hui, sur la ville, ceux qui paient de l'impôt, ce sont les propriétaires.

M. le Maire.- Je voudrais ajouter un petit point sur la taxe d'habitation. Les ménages les moins aisés étaient déjà exonérés de cette taxe d'habitation. Seuls 50 % des Français la payaient. Et ces 50 % ne demandaient rien.

Il va donc falloir inventer de nouvelles recettes.

Nous allons donc écouter ce qu'ils disent nous disent et nous améliorer.

Nous, nous allons tenir compte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais tous les ans, la Cour des comptes sort un rapport sur les finances de l'Etat. Est-il bien pris en compte par l'Etat ?

M. Pernot.- Je pense que nous les écoutons plus que l'Etat nous écoute.

M. le Maire.- La Cour des comptes, donc la Cour suprême, fait en effet des remarques tous les ans à l'Etat. Quand le rapport sort, c'est toujours un événement qui fait la une du 13 heures et du 20 heures, mais on en parle un jour et c'est tout.

Notre fonctionnement ne vit pas avec de l'emprunt à partir du mois de septembre ! La France vit en effet à crédit à partir de début août.

M. Tissot.- Début août ou fin juillet.

M. le Maire.- On emprunte pour pouvoir vivre ! Nous, nous n'avons pas le droit d'emprunter pour vivre et c'est très bien. Nous avons le droit d'emprunter seulement pour investir et c'est très bien ainsi.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Il y a juste à acter que ceci vous a été présenté. Nous prenons donc acte de la présentation de Monsieur Tissot.

Questions diverses

M. le Maire.- En questions diverses, j'ai quelques informations à vous donner.

Information sécheresse de l'été 22 et ses conséquences, restrictions d'eau.

Vous devez savoir que je suis allé déposer, le 2 août, à la DDT, parce que la ville de Champagnole a été mauvaise citoyenne. J'avais dit que nous arroserions nos massifs jusqu'au passage du jury du fleurissement. Je vous rappelle que nous avons en effet quelques fleurs. Je me disais donc qu'il ne fallait pas les perdre, sachant qu'il nous fallait 3 m³ d'eau que nous prenions dans la nappe de l'Ain pour arroser nos fleurs. Ceci alors qu'un arrêté l'interdisait. Mais nous n'allions pas laisser mourir nos fleurs, sachant que ce sont les Régions qui organisent le jury mais que c'est une décision nationale. Il faut en effet que la France soit belle pour accueillir les touristes étrangers dans de belles villes fleuries pour leur faire plaisir et qu'ils reviennent. C'est donc bien l'Etat qui le souhaite.

J'avais donc demandé d'arroser jusqu'au matin du passage du jury et d'arrêter, de tout laisser, comme vous avez pu le voir. En une semaine, il n'y avait plus rien sur le pont neuf.

N'ayant plus l'âge de croire au hasard, le vendredi 22 juillet au matin, jour du passage du jury dans l'après-midi, nous avons été contrôlés par les services de l'État. On nous a reproché de

continuer à arroser - avec 3 m³ – nos massifs alors que c'était interdit. Oui, c'est vrai, sachant que je voulais attendre le passage du jury puis arrêter.

J'ai donc été convoqué à la DDT pour aller déposer.

Puis, comme il se trouve que je suis président du syndicat de la Papeterie, j'ai regardé le débit de la source de la Papeterie pour voir comment l'eau traitée avait été utilisée. Ce week-end en question, 140 caravanes sont arrivées sur le stade d'entraînement du rugby et sur le champ du dessous. 700 citoyens français itinérants sont donc arrivés.

Nous avons donc signalé aux services de l'Etat d'aller voir ce qui se passait là-bas parce que cette corporation a inventé la climatisation de la caravane. C'est simple. Nous, nous ne devions plus arroser, mais eux, pour refroidir leur caravane, ils ont pris leurs jets d'eau qu'ils ont branchés sur deux poteaux d'incendie, un au collège et un dans le lotissement, pour arroser leurs caravanes et les refroidir.

Moralité, sur ce week-end-là, il y a eu un dépassement de consommation d'eau de la source de la Papeterie de 1 000 m³.

M. Pernot. - Sans recettes.

M. le Maire. - Donc 1 000 m³ d'eau et aucun problème ! La commune de Champagnole : 3 m³ et là, gros problème et il faut aller déposer.

Théoriquement, je devrais au moins avoir une remontrance. Mais je demande à aller au tribunal et qu'on en parle. Je veux bien aller au tribunal pour cela, avec ces chiffres.

Nous avons le droit d'arroser avec l'eau venue du ciel. Nous avons donc trouvé une solution pour l'avenir. Nous allons récupérer l'ancien réservoir qui se trouve au carrefour de la Queue. Il s'agit en effet d'un réservoir de 800 m³ qui est encore en état. Nous allons récupérer l'eau qui tombe dessus. Comme il tombe 1,50 mètre d'eau à Champagnole, on fera infiltrer cette eau dans le réservoir, ce qui fera à peu près 600 m³ que nous pourrons utiliser selon notre bon vouloir.

J'ai vu cela avec la mairie d'Equevillon puisque c'est sur le territoire d'Equevillon. Equevillon pourra venir se ravitailler également. Nous pourrons ainsi arroser nos fleurs et personne n'aura plus le droit de nous dire quoi que ce soit. Mais ce ne sera pas de l'eau pour arroser les caravanes !

Voilà, suite aux restrictions d'eau, les mésaventures qui me sont arrivées. Ce que je prends plutôt avec le sourire. Il ne sert en effet à rien de s'énerver.

La forêt a beaucoup souffert cet été, une nouvelle fois, sachant qu'il y a eu encore des scolytes.

Les terrains de sport n'ont également plus eu d'arrosage, mais tout a reverdi depuis.

La source de la Papeterie a assumé, mis à part le fameux week-end où nous avons approché les 7 500 m³ autorisés. Elle a un débit moyen de 60 000 m³/jour. Cet été, on est descendu à un peu plus de 20 000 m³, sachant qu'on a le droit de tirer, par jour, 7 500 m³. Dès qu'il a plu, on est repassé aux 30 000 m³ et on est repassé à la normale sans souci.

Nous sommes en train de faire une étude au niveau de notre gisement parce qu'il évolue.

La source de la Papeterie n'a donc pas tari, contrairement à beaucoup de sources sur le secteur. On a donc dû réalimenter beaucoup de communes, dont principalement Cize qui voit sa source tarir dès qu'il fait chaud.

Une dernière information en ce qui concerne les économies d'énergie.

Nous avons un agent de maîtrise qui a eu un souci et qui vient de reprendre à mi-temps. Il s'agit de Monsieur Didier VUILLET À CILES, agent de maîtrise aux ateliers municipaux. Suite à un problème à un pied, il ne peut pas reprendre son travail complètement. Il a donc un mi-temps thérapeutique pour l'instant.

Suite à une discussion avec Flavien et Laurent Laithier, nous avons décidé de le nommer « Monsieur économie d'énergie ». Il sera donc chargé de vérifier les bâtiments et de nous faire des propositions pour faire des économies d'énergie. Nous n'allons en effet pas en rester à de simples idées.

Je sais d'ailleurs qu'il est allé voir ce qui se passait à la bibliothèque. On doit en effet mettre à 19° suite à la demande de l'Etat.

Il faudra donc passer dans chaque bureau parce qu'il suffit d'avoir un bureau trop près d'une fenêtre et il peut y avoir une sensation de froid de 3 à 4° de moins. Je vous rappelle en effet qu'à la Mairie, nous n'avons pas de double vitrage. La DRAC nous a interdit d'en mettre.

Nous avons donc maintenant un « Monsieur économie d'énergie » à la ville, qui va passer partout et qui va aussi voir ce que l'on peut faire concernant l'éclairage des stades. Il y a en effet beaucoup de choses à faire.

Une petite information concernant la fresque du climat.

Vous êtes conviés à une formation sur le dérèglement climatique.

M. Delfau.- Il s'agit d'ateliers participatifs dont l'un d'eux est prévu pour les élus afin de démocratiser et expliquer le dérèglement climatique, notamment suite au rapport du GIEC. Il s'agit d'échanger là-dessus et de comprendre quels sont les enjeux.

Les chefs de service de la ville participeront également à ces ateliers.

M. Laithier.- Ce sera un samedi matin.

M. le Maire.- Tous les chefs de service de la ville vont y participer, plus les élus.

15 places sont disponibles pour les élus le samedi 5 novembre de 9 heures à 12 heures.

M. Laithier.- Vous allez recevoir un lien sur lequel vous devrez cliquer pour valider ou pas votre participation.

C'est un outil qui se veut collaboratif, efficace pour vulgariser du scientifique en quelque chose de très compréhensible. Beaucoup d'entreprises quel que soit leur domaine utilisent actuellement cet outil pour faire comprendre les enjeux climatiques à leurs salariés, ainsi que les administrations et les universités. C'est donc un outil qui paraît très efficace et nous allons le tester.

Pour les chefs de service, ce sera mi-octobre et le premier samedi de novembre pour les élus.

Il serait dommage qu'il n'y ait que quatre ou cinq participants.

M. le Maire.- Il y a 15 places.

M. Laithier.- Pour que cela fonctionne, il faut être au moins 10.

M. le Maire.- Vous recevrez donc un lien sur votre boîte mail.

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 15 novembre, ce sera le DOB ou le ROB (rapport d'orientation budgétaire), c'est un mardi.

Puis le jeudi 15 décembre, avec le budget.

J'en ai fini. Vous avez la parole.

M. Vuillermoz.- Face à la crise de l'énergie, certaines villes vont réduire les illuminations de Noël. Qu'en est-il à Champagnole ?

M. le Maire.- Hier, j'ai entendu à la télé que Strasbourg n'illuminerait pas son grand sapin.

Mme Girod.- Ils ne chaufferont pas les chalets.

M. le Maire.- Là, je n'ai rien à dire.

À Champagnole, nous avons la chance que le plafond lumineux ait un compteur spécifique, qui n'est donc pas branché sur l'éclairage public. Nous avons ainsi pu regarder combien

nous avons consommé d'électricité l'an dernier, si cela valait le coup, sachant que c'est tout de même Noël. Vu qu'il y a des communes qui font des effets d'annonce en disant qu'elles n'illumineraient pas leur ville, etc., et comme Strasbourg pour leur sapin, nous avons regardé les coûts de près.

Pour le plafond lumineux de la grande rue, c'est une dépense d'électricité de 200 € pour le mois. Je vous rappelle que nous illuminons un mois et que nous sommes équipés en Leds. Il s'agit ici de la moitié des illuminations à peu près. Les autres sont branchées sur l'éclairage public qui est éteint de 23 heures à 6 heures. Pour l'éclairage public, nous payons moins cher que pour l'électricité normale. Ceci se monte à peu près de 300 à 350 €.

Donc même si cela se monte à 500 € cette année, sur un budget de 9,5 millions, je ne sais pas s'il faut envisager cette économie consistant à ne pas mettre le plafond lumineux et ne pas éclairer la ville. On parle en effet de 500 € et pas de dizaines de milliers d'euros.

Cette affaire du maire de Strasbourg qui n'allumera pas son sapin pour une petite économie me semble un peu mesquine. Il s'agit peut-être de lancer un grand message à tout le monde, mais je pense que nous avons tous suffisamment entendu que l'électricité serait chère, que le gaz serait cher. Pour moi, le symbole du sapin, c'est de la rigolade !

Mme Girod.- Surtout que les gens ne savent pas forcément combien cela coûte. Ils vont donc se dire qu'on leur demande de faire des efforts et que la ville n'en fait pas.

M. le Maire.- Le Progrès et La Voix du Jura vont dire que la ville maintiendra ses illuminations de Noël sachant que l'on parle de moins de 500 €. Nous n'allons pas faire une économie de bout de chandelle de 500 € à ce niveau-là.

Mme Girod.- Il faudra que ce soit bien dit.

M. le Maire.- La commune communiquera également là-dessus.

Mme David-Rousseau.- Est-ce que ce sera éteint aux mêmes horaires que les quartiers éteints ?

M. le Maire.- Tout ce qui est branché sur l'éclairage public se coupe à 23 heures, sachant que nous avons une armoire de commande.

M. Laithier.- On éteignait déjà les illuminations à 23 heures.

M. le Maire.- Nous continuerons donc à éteindre le plafond lumineux de la grande rue et nous continuons également nos illuminations de Noël puisque ce sera à moins de 500 €.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Benoit.- Je voudrais parler du 1^{er} octobre. Vous avez dû recevoir une invitation à La marche rose. Je vous invite donc à venir participer à cette manifestation.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 h 50.

La Secrétaire de Séance,



Michèle GIROD



Le Maire,



Guy SAILLARD